



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 21 mars 2022

SOMMAIRE

Appel nominal.....	4
Élection d'un Secrétaire.....	5
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2022.....	5
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 17 janvier 2022 au 21 février 2022.....	6
QUESTIONS ORALES DES HABITANTS	6
Question orale de Mme Algia Bekkari	6
FINANCES	7
14. Budget primitif 2022 - Budget principal de la Ville	7
15. Ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations pluriannuelles d'investissement.....	15
16. Budget primitif 2022 - budget annexe de la restauration du personnel communal.....	16
17. Provision pour risques et charges de fonctionnement courant.....	16
18. Fixation des taux d'imposition communale pour 2022.....	16
AMENAGEMENT-URBANISME-HABITAT	17
19. Contrat de relance du logement 2021-2022	17
20. Modification du prix de cession d'un terrain nu situé 28 avenue de Rueil.....	18
21. Avenant à la convention d'intervention foncière tripartite Ville-EPT-EPFIF sur le secteur Boule- Grands Axes.....	20
22. constitution d'un droit de passage piéton ouvert au public au sein d'un programme immobilier situé 25-33 boulevard des Bouvets.....	20
23. 52 rue Elisée Reclus - Construction de 4 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat Garantie communale de l'emprunt	21
24. Groues lot 1 Hanriot - Réalisation de 34 logements en bail réel solidaire - garantie communale des emprunts.....	23
DEVELOPPEMENT LOCAL.....	23
25. Convention d'objectifs et modalités de financement avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2022.....	23
26. Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Île-de-France pour l'année 2022	24
27. Convention de financement avec l'Office de Tourisme - Syndicat d'initiative de Nanterre pour l'année 2022 ..	25
PERSONNEL	25
28. Convention de partenariat avec le Comité d'Action sociale et culturelle du personnel (CASC) pour l'année 2022	25
ACTION SOCIALE	26
29. Soutien à « Mon épicerie », épicerie locale et solidaire implantée sur la Ville - Approbation de la convention avec l'association « Mon épicerie ».....	26
VIE CITOYENNE.....	26
30. Rapport 2022 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ...	26

31. Approbation de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Association française du Conseil des communes et régions d'Europe	28
32. Contrat de Ville - répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement Ville de Nanterre - Département des Hauts-de-Seine pour la période 2021-2023	29
33. Actualisation de la charte intercommunale d'insertion relatives aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense - rappel des habilitations de signatures.....	29
34. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2022	30
35. Fonds d'intervention associatif (FIA) - Versement de subventions exceptionnelles	31
36. Contrat de développement Département - Ville de Nanterre - répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2022 et versement aux associations et structures porteuses	32
37. Budgets participatifs - approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués.....	32
INFORMATIQUE.....	32
38. Mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine - charte partenariale	32
ENVIRONNEMENT	33
39. Récupération et recyclage des piles et accumulateurs usagés - convention avec l'éco-organisme COREPILE ..	33
BÂTIMENTS COMMUNAUX	34
40. Aménagement de la place de 27 mars 2002 et conjointement, rénovation énergétique de l'hôtel de ville, remise en conformité du système de sécurité incendie et mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur le parvis ..	34
1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - autorisation à signer les conventions de subventionnement - autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre	
2. Désignation des membres du jury pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération	34
COMMANDE PUBLIQUE	36
41. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers - autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre.....	36
42. Travaux de construction du Centre municipal de santé site Jean-Baptiste Lebon - Autorisation à signer les avenants de maîtrise d'œuvre	36
43. Fourniture de pièces détachées et de prestations d'entretien et de réparation pour le parc roulant de la Ville de Nanterre - Autorisation à signer les marchés	37

La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal.

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Lise Cortes,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,

- Nils Desmoulins,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Thérèse Ngimbous Batjôm a donné pouvoir à Joseph Nonga,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Abdelkader Selmet,
- Valérie Meteyer a donné pouvoir à Patrick Jarry,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à Rachid Tayeb,
- Lucie Champenois a donné pouvoir à Nadège Magnon,
- Bilel Boughezala a donné pouvoir à Christophe Ribault.

Sont absentes les personnes suivantes :

- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih
- Hélène Decis-Lartigau.

M. le Maire. Chers collègues, quelques jours après notre séance du Conseil municipal, nous apprenons le décès de notre ancienne collègue Naïma Bouzenzen, qui nous a quittés le dimanche 20 février. Conseillère municipale, Naïma a siégé au sein de cette assemblée de 2008 à 2014. Durant ce mandat, elle était également administratrice de l'Office municipal HLM, dont elle présidait la commission sociale. Le décès de Naïma, qui avait à peine 50 ans, a suscité une vive émotion. Afin de lui rendre hommage, je vous invite à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Merci. Nous allons passer à la désignation d'un secrétaire.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je propose de désigner comme secrétaire de séance Nils Desmoulins. Nous passons au point suivant, traditionnel.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2022

M. le Maire. Il n'y a pas d'observation.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 17 janvier 2022 au 21 février 2022

M. le Maire. Le deuxième point est le compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 17 janvier au 21 février 2022. Il n'y a pas de remarque.

QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

M. le Maire. Nous allons procéder aux questions orales des habitants. Nous suspendons donc la séance.

Question orale de Mme Algja Bekkari

M. le Maire. Nous donnons la parole à Madame Bekkari. C'est Jean-Pierre Bellier qui lui répondra.

Mme Algja BEKKARI. Bonjour Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous remercie tout d'abord d'avoir repris la question. Je pense que la mixité dès le plus jeune âge est une force pour nos enfants, mais également pour le corps enseignant. Beaucoup de constructions ont été créées dans notre ville. Je n'ai pas la connaissance de la date à laquelle la carte scolaire aurait pu être modifiée. Cependant, je remarque, du côté de la gare de Nanterre Université, que beaucoup de nouveaux logements ont été créés. La carte scolaire actuelle ne permet pas d'amener certains quartiers vers ces nouveaux logements. L'école Anatole France se retrouve toujours isolée alors que les nouveaux immeubles sont à cinq minutes à pied. Cette école reste isolée avec les immeubles roses d'Anatole France et les Voiles blanches. La carte scolaire semble indiquer que c'est le campus universitaire qui se retrouve attaché à ce secteur. L'université a peu de chances de voir des élèves de maternelle et de primaire y accéder. Nous savons que des constructions vont arriver d'ici six et sept ans ou plus longtemps que cela, mais nos enfants ont besoin de plus de mixité dès aujourd'hui.

Le constat est que dans l'école Anatole France comme certainement dans d'autres, il existe un réel manque de mixité. La mixité étant une force, je me demande aujourd'hui, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas offrir à tous ces enfants de Nanterre une réelle mixité en revoyant la carte scolaire pour essayer de mixer certains quartiers, quitte à revoir la carte scolaire dans dix ans quand les nouveaux logements de la Ville de Nanterre seront présents.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Maire. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Bonsoir Madame Bekkari. Je voulais vous remercier pour votre question parce qu'elle touche vraiment aux fondements de l'engagement de la majorité municipale. Les mixités, qu'elles soient sociales ou scolaires, que vous appelez de vos vœux, sont vraiment au cœur de notre projet. Je pense que vous avez pu le constater.

Pour y parvenir, il est indispensable de rappeler que l'école est vraiment au centre de notre action en la matière. Plusieurs leviers sont à notre disposition. Le premier consiste à transformer et rééquilibrer la sociologie des quartiers de Nanterre de manière à corriger les fractures héritées de l'histoire récente. Cette politique volontariste, qui passe notamment par la diversification de l'offre de logements et le renouvellement urbain et social, permet d'apporter de la mixité sociale dans les quartiers populaires et dans les quartiers où la part de logement social est à l'inverse insuffisante.

Aujourd'hui, ces mesures commencent à porter leurs fruits. Dans tous les quartiers où des opérations ont été engagées, l'amélioration de la mixité sociale se reflète progressivement dans les écoles. C'est le cas au Petit Nanterre, à l'Université ou dans le secteur Hoche par exemple. Nous avons mesuré l'évolution du taux de quotients familiaux des enfants inscrits à la restauration scolaire au cours des dernières années. C'est un indicateur fiable dans la mesure où plus de 92 % des enfants de Nanterre sont inscrits à la cantine.

À l'école Lucie Aubrac, ce taux est ainsi passé de 65 à 56 % en cinq ans. À la maternelle Eugénie Cotton, il a diminué de 70 à 57 %. La mixité s'améliore également au plateau Mont Valérien, à l'école Jules Ferry et à Jacques Prévert, secteur où nous avons construit de nouveaux logements sociaux. Dans quelques années, les

écoles de Parc Sud, du secteur Zilina ou du Chemin de l'Île et du quartier Anatole France, que vous chérissez particulièrement, bénéficieront elles aussi de cette dynamique de transformation.

Comme ma collègue Clémence Lacot, en charge du quartier République, a déjà pu vous l'indiquer en décembre dernier, la Ville est déterminée à mener à bien le projet des franges de l'université qui concerne en premier lieu la cité Anatole France où vous habitez, me semble-t-il. Ce projet apportera de la mixité sociale avec sa traduction concrète à l'école Anatole France.

Le deuxième levier à notre disposition, plus immédiat, consiste à modifier la sectorisation scolaire. C'est ce que nous avons fait dans le secteur des écoles Paul Langevin ou Miriam Makeba par exemple. Lorsque nous avons dessiné le périmètre de ce nouveau groupe scolaire Miriam Makeba, nous avons aussi favorisé la mixité des enfants au sein de l'école. En outre, profitant de la construction de deux nouveaux groupes scolaires et de la rénovation de trois autres, nous allons prolonger dès l'an prochain cette démarche globale.

Même s'il ne dépend pas de nous, le troisième levier est tout aussi important. L'État joue en effet un rôle primordial pour favoriser l'attractivité des écoles, des collèges et des lycées. Fait-il suffisamment de place à l'accompagnement de notre dynamique de transformation ? C'est une question que je pose. Hormis la labellisation de la Ville au titre des cités éducatives pour les deux quartiers du Parc, la réponse est contrastée. C'est la raison pour laquelle nous demandons davantage à l'État.

Nous serons certainement d'accord pour partager l'idée que la réussite scolaire de nos enfants dépend aussi des moyens qu'on lui consacre. Ces dernières années, le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas toujours au rendez-vous, qu'il s'agisse des dispositions minimalistes en faveur de l'éducation prioritaire, des dotations horaires au rabais dans le second degré, de la prise en compte approximative des effets de la crise sanitaire, de la quasi-absence de formation des enseignants outre l'attention très relative à leur carrière et leurs conditions de travail. Pourtant, nous savons tous le volontarisme de l'Éducation nationale est également essentiel pour lutter contre l'évitement scolaire qui prend chaque année de l'ampleur dès le collège à Nanterre, comme partout en France d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous interpellons régulièrement et avec pugnacité le rectorat et le ministère à ce sujet.

Mais tout cela nous amène aussi à évoquer ce qui est pour nous toutes et tous le véritable enjeu, le soutien et la confiance des parents. Nous devons aider, rassurer, encourager les familles à manifester leur solidarité et à combattre autant que possible la tentation d'évitement scolaire qui est un véritable fléau. Contrairement aux idées reçues, dont certains mouvements politiques champions de l'entre-soi se font les relais, la mixité sociale ne tire pas les élèves vers le bas, bien au contraire. Elle est propice à l'épanouissement, à l'ouverture au monde et à la réussite scolaire de tous les enfants. Plus que jamais, nous comptons sur vous, familles de Nanterre, pour faire savoir combien Nanterre est attachée à l'épanouissement de sa jeunesse jusqu'à y consacrer près du tiers de son budget. C'est en mobilisant l'ensemble de la société, de l'État, des collectivités, en passant par les professionnels de l'éducation et les parents d'élèves que nous relèverons ce défi au sein des écoles de la République. Merci, Madame Bekkari.

M. le Maire. Merci. Nous allons maintenant reprendre notre séance du Conseil municipal.

FINANCES

14. Budget primitif 2022 - Budget principal de la Ville

M. le Maire. Ce soir, nous avons comme point à l'ordre du jour le vote du budget primitif 2022 de la Ville. Cet acte est le plus important du Conseil municipal, qui va traduire par des choix budgétaires les engagements que nous avons pris et que nos concitoyens ont approuvés en nous renouvelant leur confiance il y a deux ans dès le premier tour des élections municipales. Ce vote du budget intervient dans un contexte très particulier qui reste fortement marqué par la crise sanitaire à laquelle s'ajoute une nouvelle crise provoquée par la guerre en Ukraine. La crise sanitaire dure depuis deux ans. C'est une épreuve difficile pour tout le monde, mais particulièrement douloureuse pour celles et ceux qui sont dans les difficultés, la précarité, l'isolement.

Ces 24 mois de crise nous donnent le recul nécessaire pour juger si les différentes institutions ont été à la hauteur de leurs responsabilités. Depuis deux ans, à toutes les étapes de cette crise, notre Ville a su faire face. Que ce

soit pour accueillir et orienter les malades du Covid, pour fournir des masques à la population, pour porter assistance aux personnes en difficultés et pour l'accès à la vaccination, nous avons répondu présents. Nous avons mis en place des actions bien au-delà de ce qui nous était demandé. À plusieurs reprises, Nanterre a été citée en exemple dans les médias. Mais soyons bien conscients d'une chose, tout cela n'a été possible que parce que Nanterre est Nanterre, c'est-à-dire une ville qui, depuis des décennies, s'est attachée à développer ses ressources pour les redistribuer aux habitants à travers un service public communal développé en n'hésitant pas à agir sur des questions qui ne relèvent pas de notre compétence, mais qui ont une énorme importance dans la vie de nos concitoyens, de nos concitoyennes. Je pense notamment à la santé.

J'ai évoqué la crise sanitaire comme un élément de contexte qui pèse lourdement sur le budget de la Ville, soit près de 5 millions d'euros de dépenses supplémentaires l'année dernière. Certes, l'évolution favorable de l'épidémie dans notre pays et surtout la baisse des hospitalisations nous laissent espérer une baisse du niveau de ces dépenses en 2022, mais la situation reste fragile. Elle n'offre aucune certitude.

L'autre élément de contexte qui va inévitablement peser sur le budget de la Ville est la guerre en Ukraine. Cette guerre déclenchée par le Président russe en violation flagrante du droit international sème la terreur, fait des milliers de victimes dans la population civile et provoque un déplacement massif de populations. À ce sujet, je souhaite remercier les Nanterriennes et Nanterriens qui ont répondu à notre appel à la solidarité avec les réfugiés ukrainiens, dont près d'une centaine est actuellement accueillie dans notre Ville. Cette guerre a déjà eu et aura des conséquences durables sur le plan économique, en particulier sur le prix de certaines énergies. Inévitablement, ces conséquences impacteront le budget de la Ville.

Ces éléments de contexte s'ajoutent à d'autres réalités qui nous pénalisent lourdement depuis une dizaine d'années. Je pense bien sûr à notre contribution aux deux fonds de péréquation et à la baisse constante de la dotation de l'État. Ces deux éléments cumulés font que depuis 2012, nous perdons chaque année 40 millions d'euros. Malgré cette réalité des faits et des chiffres, je ne doute pas que ce soir encore, l'opposition va nous objecter que Nanterre est une ville riche, que nous n'avons pas de raison de nous plaindre et que la preuve en est notre niveau de dépense par habitant parmi les plus élevés du pays. Ce n'est pas la réalité. La réalité est qu'une fois retiré ce que nous devons payer au fonds de péréquation, la dépense de fonctionnement par habitant s'établit à un peu plus de 1 900 euros et surtout qu'elle est en diminution constante. Elle était de 1 951 euros par habitant en 2018, de 1 939 euros en 2019, de 1 920 euros en 2020, de 1 900 euros en 2021. En trois ans, nous avons donc perdu 51 euros par habitant, ce qui pour une population de presque 100 000 représente en dépenses réelles pour les Nanterriens une perte de 5 millions d'euros.

Dans ces conditions, le défi que Nanterre doit relever chaque année en construisant son budget est de maintenir un même niveau de service public alors que notre capacité à financer ce service public connaît une lente érosion. Or, le service public reste un levier majeur d'égalité et de protection sociale. À Nanterre, c'est ce qui permet à la très grande majorité de la population dans tous les quartiers d'accéder aux dispositifs après l'école, aux centres de loisirs et de vacances, à la santé, aux crèches, à la culture, aux sports, à nos actions en faveur des seniors. C'est pour préserver ce service que nous sommes amenés à recourir cette année à une hausse du taux de la taxe foncière dans des proportions modérées. Malgré cette hausse, Nanterre fera partie des villes de Hauts-de-Seine où le taux des impôts locaux est le plus bas. Rien n'est donc plus faux que de présenter Nanterre comme une ville riche qui croulerait sous les recettes et serait une ville dépensière. En réalité, cette expression de ville dépensière est révélatrice de l'obsession libérale de la réduction de la dépense publique. C'est l'habituel refrain du « trop de fonctionnaires », du « trop de solidarité », du « trop de subventions aux associations », du « trop d'équipements et de services publics ». Hélas, la rengaine est devenue une doctrine d'État mise en application sous plusieurs gouvernements et on en paie aujourd'hui lourdement les conséquences. C'est cette obsession de la réduction de la dépense publique qui a conduit à supprimer 69 000 lits d'hôpital en quinze ans, 10 000 postes de policiers, 60 000 postes dans l'Éducation nationale et qui conduit le gouvernement actuel à maintenir encore l'objectif d'une suppression de 50 000 emplois publics durant le quinquennat.

Sans doute avez-vous remarqué que depuis le Covid, les partisans de la réduction de la dépense publique se font plus discrets. Il faut dire que la crise sanitaire les a totalement pris à revers, car cette crise, comme toutes les crises, a révélé avec un effet grossissant l'état désastreux dans lequel a été mis l'hôpital public, et certains choix aberrants comme la décision prise il y a quelques années de ne pas reconstituer le stock de masques de protection. S'il y a bien une leçon à tirer de cette crise, c'est que la société a besoin d'un secteur public puissant pour protéger les plus faibles et pour garantir l'accès de tous à des droits fondamentaux comme la santé, l'éducation, la culture, la sécurité et la justice. C'est pourquoi autant nous nous insurgons contre le qualificatif de « ville dépensière » s'il induit l'idée de gaspillage, autant nous assumons et revendiquons d'être une ville qui

dépense beaucoup pour l'éducation, pour la santé, pour les solidarités, pour l'écologie, pour la culture, pour le sport, pour la sécurité ou le soutien aux associations.

L'un des marqueurs forts de notre action est notre politique d'investissement. Nous vous proposons un programme très ambitieux à hauteur de 67 millions d'euros qui traduit bien la dynamique de la Ville. Je citerai notamment les 8 millions d'euros investis dans l'amélioration des quartiers et le logement, les 25 millions d'euros consacrés à des constructions ou rénovations d'équipements éducatifs, culturels et sportifs, les 7 millions d'euros à des politiques de transition écologique et les 1,7 million d'euros à la sécurité et à la prévention.

Les Nanterriens peuvent juger à nos actes. Tous les engagements que nous avons pris il y a deux ans sont en train d'être réalisés. Certains le sont déjà en totalité, d'autres sont en cours, d'autres sont en chantier, mais notre volonté est de tenir le cap d'une ville pour toutes et tous. Le budget que je vous invite à adopter sera mis au service de tout ce qui fonde notre engagement, le droit au logement pour tous, la solidarité, l'éducation, la transition écologique, l'égalité des droits, la sécurité et la prévention, l'accès au sport et à la culture. Avec ces choix, Nanterre continuera d'avancer. Elle continuera d'être cette ville solidaire, dynamique et innovante dont nous sommes fiers.

Je laisse à présent notre adjoint aux finances, Samir Abdelouahed vous présenter plus en détail les principales caractéristiques de ce budget 2022.

M. Samir ABDELOUAHED. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous allons maintenant aborder plus en détail le budget primitif 2022, dont les orientations ont été largement débattues au dernier Conseil municipal, tout d'abord avec les chiffres clés du budget primitif (BP) 2022.

Le budget 2022 est équilibré à hauteur de 390 millions d'euros qui se répartissent : sur la section fonctionnement, à hauteur de 282 millions d'euros et sur la section d'investissement à hauteur de 108 millions d'euros. Il est à noter, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, que le budget que nous allons voter s'inscrit dans un environnement très incertain avec la crise ukrainienne.

Compte tenu du caractère récent de cette crise, les effets ne sont pas intégrés à l'heure actuelle, mais on peut d'ores et déjà les lister : une potentielle hausse de l'inflation, une augmentation du coût des denrées, des matériaux et de l'énergie, un renchérissement du coût des travaux et rallongement des délais d'exécution. Un premier travail d'estimation des impacts est en cours. En parallèle, un travail est entamé pour voir comment essayer d'en limiter les effets en mettant en place des actions correctrices.

Depuis plusieurs années, Nanterre est fortement pénalisée par les décisions de l'État avec une très forte baisse de la dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'État qui atteint 0 depuis 2021, et une péréquation extrêmement défavorable à la Ville. Depuis 2012, la Ville a perdu 40 millions d'euros par exercice. Vous ne rêvez pas, ce sont bien 40 millions d'euros de ressources perdus pour la Ville. À cette perte s'ajoute la perte de dynamique fiscale économique qui est affectée par la loi à la Métropole du Grand Paris.

Dans ce contexte difficile, la majorité municipale fait le choix d'une hausse modérée du taux de taxe sur le foncier bâti, lui permettant de maintenir un haut niveau de service public aux Nanterriens. Avec un taux de foncier bâti qui augmente de 1,3 point, c'est une hausse modérée qui génère une recette supplémentaire de 3,9 millions d'euros pour le budget et qui correspond à une hausse de cotisation moyenne de 36 euros pour un propriétaire d'habitation. Il convient de rappeler que la taxe sur le foncier bâti concerne pour 58 % des locaux professionnels et pour 39 % les propriétaires d'habitations.

L'épargne brute au BP 2022 est de 18,2 millions d'euros. Elle permettra de couvrir en priorité le remboursement des emprunts. 36 millions d'euros d'emprunts nouveaux sont prévus au BP 2022. Avec ce niveau d'emprunt, à fin 2022, l'encours prévisionnel de dette serait de 169 millions d'euros et la capacité de désendettement serait de 9 ans.

Le budget présenté poursuit la mise en œuvre des engagements pris devant les Nanterriens en 2020. Nanterre, une ville pour toutes et pour tous. C'est un engagement fort de la majorité municipale. Les actions suivantes peuvent être mises en avant :

- le droit des femmes, avec la création d'une Maison des femmes ;
- autour du logement, avec le déploiement d'une plateforme numérique pour le suivi des dossiers de demande de logements sociaux ;
- autour de l'éducation, avec la poursuite du déploiement du plan numérique.

Dans le domaine de la transition écologique, on peut citer :

- la mobilité douce, avec le lancement du Plan vélo ;
- la nature en ville, avec l'extension du Parc du Chemin de l'Île et la poursuite du plan 5 000 arbres ;
- la transition alimentaire, avec la progression de la part d'alimentation bio et durable dans les écoles ;
- le projet d'agriculture urbaine pour les professionnels.

L'équipe municipale poursuivra sa lutte contre les incivilités avec :

- le remplacement de caméras et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection ;
- le développement de la brigade de lutte contre les incivilités avec 25 policiers municipaux et 25 ASVP à terme ;
- l'extension du dispositif de vidéo-verbalisation après une première expérimentation concluante Place de la Boule.

La participation citoyenne continuera d'être au cœur des pratiques municipales avec notamment :

- la Fabrique des Futurs, fameux projet de l'agora autour des transitions écologiques et numériques ;
- la mobilisation du Conseil citoyen et de la transition écologique ;
- la première édition de la Bourse de la transition écologique.

Enfin, plusieurs opérations d'investissements d'envergure peuvent être mentionnées :

- les travaux pour le Centre municipal de santé ;
- la réhabilitation du bassin olympique du Palais des sports ;
- la réhabilitation du théâtre des Amandiers ;
- les travaux du premier groupe scolaire des Groues ;
- la poursuite des études pour le deuxième groupe scolaire des Groues ;
- les travaux du groupe scolaire Gorki au Parc Sud.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. Merci. Qui souhaite intervenir ? Kenzy Gauthierot.

M. Kenzy GAUTHIEROT. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans la lignée du rapport d'orientations budgétaires, nous validons les choix définitifs d'un budget construit pour anticiper et gérer les conséquences d'une crise sociale amplifiée par des aléas sanitaires, géopolitiques et climatiques. C'est dans ce contexte périlleux que l'idée que « seuls, nous allons plus vite, mais ensemble, nous allons plus loin » doit irriguer toutes nos actions futures. L'intelligence collective et notre imagination doivent être mises au service du développement économique local fondé sur des schémas d'économies équitables et de protection, tant pour les êtres humains que pour les écosystèmes.

Il faut tout de même se le dire. À Nanterre, nous sommes dans un environnement principalement géré par des gestionnaires qui ont une vision courttermiste et avec qui seul le rapport de force fonctionne. En aucun cas, ils ne prennent en compte la nécessité de solidarité pour l'épanouissement de toutes et tous. C'est pour cette raison que nous devons nous unir avec les villes de notre département et de notre région qui portent les mêmes valeurs que nous afin de peser sur tous les arbitrages et d'ouvrir des brèches dans le développement intempestif et à grande échelle de cet entre-soi. Je veux citer pour cela deux exemples : la répartition des logements sociaux sur notre territoire et l'hébergement de solidarité, mais également l'aide sociale à l'enfance qui, chez nous, sont un vrai fléau, un vrai chaos et nous devrions avoir honte.

C'est également unis que nous devons faire face à l'État pour lui faire comprendre que les collectivités territoriales ne sont pas de simples variables d'ajustement pour porter des obligations pour lesquelles nous n'avons même pas été consultés. Bien évidemment, nous nous réjouissons de la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires qui, eux aussi, font face à une inflation galopante. Mais force est de constater que cette décision, qui a été prise quasiment par l'État seul, pèse sur les collectivités territoriales qui, elles-mêmes, font face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. Au final, si on intègre l'impact de la chute

structurelle des dotations quasi convertie en péréquation, l'ensemble de ces mesures visent à nous assécher et à nous forcer à contractualiser dans un souci de bonnes pratiques.

Il faut que nous fassions attention, notamment sur deux écueils. Ne nous arcbutons pas et ne rognons pas sur nos valeurs. Dans cette recherche de pratiques d'optimisation, la question de l'externalisation est récurrente. Une telle décision doit se prendre bien sûr dans des exigences financières en intégrant les coûts induits, mais également les aspirations des agents, les attentes des Nanterriennes et des Nanterriens, le besoin de la Ville et notre capacité à répondre à nos engagements. C'est à cette délicate équation que nous avons été confrontés avec le Centre technique horticole. Ces enjeux font ressortir la nécessité de perfectionner notre plan de formation à l'attention de nos agents en les inscrivant dans un schéma de carrière centré sur le bien-être au travail afin de limiter l'absentéisme ravageur dans notre service public.

Dans cette optique de rééquilibrage, la hausse de 1,3 % de la taxe foncière sur le bâti constitue un moindre mal. Néanmoins, il faut aussi prendre en compte les petits propriétaires qui peuvent avoir des fins de mois difficiles.

Dans cet environnement contraint, nous parvenons néanmoins à mettre en place nos engagements envers les Nanterriennes et Nanterriens avec une section d'investissement ambitieuse. Parmi les postes d'engagement, il est urgent d'utiliser les 2 millions d'euros prévus pour le Plan vélo qui permettrait, en développant cette pratique, de réduire les coûts liés au transport, notamment le carburant. C'est également le cas pour la protection contre la hausse des prix. Il conviendra d'utiliser tous les crédits destinés à la rénovation énergétique, en particulier pour les habitats dégradés, mais pas que. Il nous faudra aussi nous mobiliser pour obtenir de l'État un plan de rénovation énergétique à la hauteur de ces enjeux. Enfin, les crédits affectés à l'aménagement des espaces verts et à la plantation d'arbres pour réaliser notre plan « 5 000 arbres » attestent de l'engagement vis-à-vis de nos enjeux.

Vous l'avez compris mes chers collègues, ce budget est avant tout un appel à la mobilisation de tous et de toutes pour consolider le socle de protection dont bénéficient les Nanterriennes et les Nanterriens et d'ouvrir le champ des possibles dans un environnement contraint afin qu'aucun d'entre nous n'enterre ses rêves.

M. le Maire. Merci. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, quelques mots sur ce budget. Construire un budget ambitieux, cohérent, conforme aux valeurs que nous portons requiert du compromis, de l'actualisation parfois, mais avant tout de la cohérence. Du compromis tout d'abord. Le contexte que nous connaissons nous a incités le plus souvent à faire des choix. Il n'est pas inopportun de le rappeler. Nous élaborons notre stratégie budgétaire dans un contexte fiscal et financier défavorable, marqué par une baisse continue des dotations de l'État et une hausse de la péréquation qui, d'année en année, ne font que réduire les marges de manœuvre de la ville. Mon collègue Samir a fait état de tous ces éléments dans sa présentation. Je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais juste signaler que tous ces éléments conduisent à mettre en cause l'autonomie financière de notre ville et qu'il convient de dénoncer cet état de fait. Ce manque à gagner est conséquent pour notre commune. Il nous contraint à nous adapter, à nous mettre à niveau et à nous interroger sur notre stratégie budgétaire. Cela a été évoqué par un autre de mes collègues quand il était fait état de la question de l'externalisation et de la masse salariale.

Nous avons fait le choix d'avoir un service public fort. Ce service public génère un coût dont nous assumons totalement la responsabilité. Il intervient dans un contexte marqué par la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire – nous en avons débattu dans cette enceinte – qui a conduit la Ville à abonder de façon significative l'enveloppe consacrée à la rémunération de ses agents.

Le gouvernement a annoncé, à quelques semaines des élections, un coup de pouce en dégelant le point d'indice des fonctionnaires. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'au stade des annonces, nous verrons ce qu'il en sera réellement, mais si cela devait intervenir, cela viendrait peser sur les fonds de la collectivité.

Nous avons donc fait le choix d'avoir un service public fort, mais nous ne nous interdisons pas de regarder à sa rationalisation ou à son efficacité. Un certain nombre d'exemples ont été cités dans le document budgétaire présenté par Samir. Je pense à la question des serres municipales, mais également à la question des lingeeries dans les établissements de la petite enfance. Les approches qui ont été initiées sont pertinentes. Il nous faut étudier la façon la plus efficace de garantir le haut niveau de service public que nous souhaitons porter au profit des Nanterriens. C'est donc dans cette optique qu'il convient de considérer la hausse de la taxe sur le foncier bâti cette année.

Il est nécessaire de poursuivre les engagements que nous avons pris auprès des Nanterriennes et des Nanterriens dans le cadre du contrat qui nous lie à eux depuis le début de cette mandature. Il faut s'attacher aux termes de contrat parce qu'il s'agit bien d'un acte que l'on a conclu avec nos concitoyens, un acte que nous entendons toujours respecter et honorer avec cohérence et fidélité à nos idées. Cette attitude, nous l'avons affichée pendant la crise sanitaire avec le maintien des services publics, le déploiement de dispositifs et de mesures exceptionnelles. Je ne vous reparlerai pas du centre de vaccination, mais je pense qu'on peut le citer. Le budget qui est présenté confirme cet état d'esprit qui nous anime.

Je citerai quelques réalisations à venir toujours dans le domaine de la santé, secteur qui m'est particulièrement cher avec le lancement du nouveau centre de santé dans le centre ancien qui ouvrira ses portes en 2024. On peut également citer le soutien au secteur associatif qui ne faiblira pas encore en 2022. On pourra parler également de nos engagements en matière de sécurité et de prévention, mais je pense que ma collègue Nesrine reviendra sur ce sujet. Là aussi, nous n'avons pas à rougir avec le déploiement de la police municipale et de la vidéo-protection.

Pour finir, je citerai la petite enfance avec la rénovation de la crèche des Pâquerettes, la création du multi-accueil aux Provinces françaises, les mobilités avec le Plan vélo que mon collègue a présenté au dernier Conseil municipal, le soutien au tissu économique de notre ville sans oublier le programme de rénovation urbaine.

Pour toutes ces raisons et au regard de notre ambition réaffirmée de faire de Nanterre une ville pour toutes et tous que le groupe socialiste et progressiste votera sans réserve le budget qui nous est présenté ce soir.

M. le Maire. Merci. Madame Bedin.

M. Christophe RIBAUT. Finalement, c'est moi qui m'exprime. Juste une réaction, Monsieur le Maire, à la présentation que vous avez faite de ce budget 2022. Je vais peut-être vous étonner, mais nous sommes d'accord avec certaines choses que vous avez dites. Effectivement, nous avons fait face à des dépenses non prévues depuis deux ans pour gérer cette crise Covid. Oui, la Ville a été saluée pour les initiatives prises et mises en place. Oui, l'inflation que l'on vit depuis maintenant quelques mois, une inflation sans précédent, aura un impact sur le budget et sur le budget de toutes les collectivités et des entreprises. C'est quelque chose que l'on n'a pas vécu depuis une trentaine d'années, 1991, me semble-t-il. Oui, la tragédie que vit l'Ukraine aujourd'hui risque d'amplifier ces effets inflationnistes et d'avoir des conséquences très importantes sur l'économie du pays.

Il n'en reste pas moins que lorsque vous parlez de situation tendue en présentant votre budget, ce qui est très récurrent de votre part, vous parlez de dépenses non prévues, certes, mais toutes les villes ont fait face à des dépenses non prévues pour gérer la crise Covid. Vous parlez à chaque fois de la baisse de la DGF, c'est une réalité, qu'on apprécie ou pas cette baisse d'ailleurs. Elle s'impose à toutes les collectivités. Plus ou moins fortement, j'en conviens, mais elle s'impose à toutes. Vous parlez du fonds de péréquation défavorable à la Ville. Vous le qualifiez d'insoutenable dans votre budget. Pardon, mais certaines villes peuvent effectivement dire que c'est insoutenable. Quand on se targue, et c'est très bien, d'être une ville solidaire pour tous, il est important pour Nanterre qui a un budget élevé de participer à la hauteur de son budget à ce fonds de péréquation.

C'est cette récurrence que nous regrettons un peu dans votre présentation quand on sait la chance qu'a Nanterre d'avoir un budget extrêmement élevé. Vous avez voulu nous couper l'herbe sous le pied, mais vous ne me la couperez pas comme cela. Qu'on retire le fonds de péréquation ou pas, la Ville de Nanterre a un budget par habitant parmi les plus élevés de France. Il est très au-dessus de la moyenne. Oui, il baisse un peu, vous avez raison. Vous avez refait l'histoire depuis 2018, très bien, mais plus de 1 900 euros par habitant, c'est très largement au-dessus de la moyenne. On parle de richesse. Pour moi, ce n'est pas péjoratif de parler de richesse ou même de ville dépensière. « Dépensière » ne veut pas dire que c'est mal. Cela veut dire qu'on a la chance de pouvoir dépenser beaucoup plus par habitant que beaucoup de villes. Vous écrivez d'ailleurs le mot « richesse », la richesse des Nanterriens.

C'est donc cela qui nous gêne un peu dans la façon dont vous présentez les choses. Il s'agit toujours du même discours. Dans votre introduction, vous commencez à évoquer des efforts de gestion, à parler d'un travail d'optimisation des dépenses et des recettes. Nous nous en réjouissons. Tant mieux. Je dirais même heureusement, car je pense que les années qui arrivent iront dans le même sens.

Pour terminer, je dirai que pour amortir l'impact sur le pouvoir d'achat de leurs habitants face à la crise notamment énergétique sans précédent, un certain nombre de villes ont fait le choix de ne pas augmenter les taxes foncières.

M. le Maire. Merci. Madame Nesrine Rezzag Bara, un petit mot ?

Mme Nesrine REZZAG BARA. Pourquoi pas ? Pour donner quelques éléments. J'ai écouté très attentivement Monsieur Ribault. Quelle ville propose un service public de qualité comme la Ville de Nanterre ? Quelle ville a plus de x centres de santé, des services jeunesse et autres ? Je ne vais pas déployer tout le programme.

En tout cas, sur le volet de la sécurité, nous n'avons pas à rougir, effectivement. Un travail a été élaboré sur ces deux années de début de mandat avec une crise qui nous a tous frappés. Je veux vraiment remercier la Direction sous la houlette d'Alexandre Croisy qui fait un travail formidable avec la tranquillité publique. Je peux vous l'annoncer officiellement, grâce à ce travail, un chef de la police municipale est arrivé le 1^{er} mars, un adjoint arrive d'ici peu et d'ici l'été, on va compter six policiers municipaux à la Ville de Nanterre pour travailler à la lutte contre les incivilités, pour être présents sur le territoire. Avec Rachid Tayeb et Valérie Meteyer, nous avons commencé à faire ce travail auprès des commerçants et nous continuerons dans tous les quartiers de la Ville de Nanterre.

Je l'ai dit récemment, nous ne sommes pas là pour nous substituer au travail de la police nationale, mais nous sommes là pour lutter contre les incivilités. Comme le Maire l'a rappelé, avec le désengagement de l'État au niveau des forces de l'ordre, les villes sont malheureusement aujourd'hui dans l'obligation de travailler dans ce sens.

Sur la question des caméras, sujet qui nous fait réfléchir, qui fait l'objet de débats comme je le vois sur les réseaux ou lors de débats publics, depuis 2020, nous avons positionné plus de 24 caméras supplémentaires. Au total, je peux vous annoncer avec Monsieur le Maire que nous avons 69 caméras de surveillance réparties sur l'ensemble de notre territoire. 12 sur 69 ont été vandalisées, cassées.

Nous sommes dans l'hypothèse de travail sur une supervision plus performante. Les services municipaux sont en train de travailler dans ce sens. Les agents de la surveillance de la voie publique sont présents. Avec Assia Kachour, nous avons rencontré tous les chefs d'établissement du secondaire avec le partenariat de la police nationale. Je les remercie infiniment, car nous avons été félicités du travail élaboré par notre nouvelle cheffe responsable de la médiation de jour comme de nuit. Il est très important de dire qu'à Nanterre, de 8 h du matin jusqu'à 1 h 30, plus d'une trentaine de personnes sillonnent le territoire, font de la prévention et travaillent dans ce sens. Une ville pour toutes et pour tous et plus sécurisante.

M. le Maire. Merci. Rachel Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nanterre a toujours défendu et mis au centre de son projet et de son budget les services publics. Cette politique de services rendus aux habitants dans le domaine de l'éducation, du sport, de la culture et de la santé est aujourd'hui menacée malgré leur importance remise en lumière par la crise sanitaire.

Premier secteur d'investissement de la Ville, l'éducation et l'amélioration du cadre scolaire des enfants nanterriens sont au cœur de notre politique de service public. Avec la création de deux nouveaux groupes scolaires dans le quartier des Groues, la réhabilitation complète de l'école Gorki, ainsi que la poursuite du déploiement du plan numérique dans les écoles, nous réaffirmons les ambitions éducatives qui sont les nôtres pour Nanterre et sa jeunesse. Il en va de même avec les secteurs de la culture et des sports, symbolisés par la réhabilitation du théâtre des Amandiers notamment et du bassin olympique du Palais des sports.

Si l'éducation, la culture et le sport restent des compétences des municipalités, ce n'est pas le cas pour la santé. Malgré cela, la Ville de Nanterre mène depuis plusieurs décennies une politique de santé et prévention ambitieuse, marquant ainsi sa grande différence avec ses voisins. Depuis deux ans et depuis la crise du Covid, de nombreuses études révèlent le constat cruel de l'inégalité face aux soins médicaux, tant dans leur accès que dans leur qualité. L'étude comparative de l'INSEE sur le taux de vaccination et l'indicateur socioéconomique dans les villes des Hauts-de-Seine illustrent parfaitement que plus le taux de pauvreté est élevé, moins la population est vaccinée. Malheureusement, ce terrible constat se vérifie sur de nombreuses maladies comme le diabète ou le cancer.

Face à cette réalité, notre conviction, déjà acquise, a été renforcée vis-à-vis du développement des services de santé et de prévention. Avec le début des travaux du nouveau centre de santé au square Lebon, c'est un investissement de près de 12 millions d'euros que nous faisons pour que la population puisse bénéficier d'un meilleur accès aux soins. Ce nouveau centre de santé permettra le regroupement de l'ensemble des spécialités accessibles aux Nanterriens, au centre Maurice Thorez, y compris la PMI et le planning familial.

En plaçant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au cœur de notre projet politique, nous avons développé une offre de soins accessible à toutes et tous avec notamment les centres municipaux de la santé, le centre médico-sportif et l'espace santé jeune. Grâce à notre politique de santé, ce sont plus de

70 000 consultations réalisées en 2019 et 19 000 patients différents qui ont pu avoir des soins en continu selon leurs besoins. La mise en place de dispositifs allant au plus près de la population nous a permis de faire bénéficier aux Nanterriens d'un plus grand accès aux soins.

La crise sanitaire que nous vivons a permis de réaffirmer l'importance et l'utilité des services publics, de prendre en compte et d'agir sur les déterminants sociaux et environnementaux tant sur la santé que sur l'éducation. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Camille Bedin.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Merci pour les présentations. Vous véhiculez systématiquement depuis des années deux idées. La première, dont mon collègue Christophe Ribault a parlé, est que la Ville de Nanterre n'aurait pas suffisamment les moyens, ne serait pas extraordinairement mieux dotée que les villes similaires. C'est donc une idée fautive. La deuxième est que Nanterre a des dépenses de fonctionnement extrêmement élevées et en augmentation pour assurer un service public fort et puissant, selon les termes que vous avez utilisés. Vous en voulez pour preuve ce que nous faisons en matière de sécurité ou de santé depuis ces dernières années.

Je voudrais revenir un instant sur cette idée que dépenses de fonctionnement très élevées ou dépenses de fonctionnement en augmentation signifierait service public fort et efficace. Non. Nous sommes évidemment pour un service public fort, efficace et puissant. Nous soutenons évidemment le fait qu'en matière de santé, Nanterre est une ville qui investit et qui fait plus que d'autres. C'est très bien. À aucun moment il ne s'agit de dire le contraire. Mais puisque, Monsieur le Maire, vous avez pris l'exemple du service hospitalier, dépenser en termes de fonctionnement pour le service public hospitalier ne signifie pas avoir un hôpital efficace. J'en veux pour preuve le fait que l'Allemagne dépense moins que la France en la matière et il ne me semble pas que l'Allemagne s'en soit moins bien sortie que la France sur les deux dernières années, presque au contraire. Sur l'éducation, l'Allemagne ne dépense pas plus, voire légèrement moins, que la France et les enseignants y sont largement mieux payés qu'en France. C'est un peu plus de 3 000 euros bruts en moyenne en France et 4 500 euros en Allemagne, avec un budget national moindre. Excusez-moi, c'est bien la preuve qu'avoir un budget et des dépenses de fonctionnement élevés ne signifie pas pouvoir être efficace en matière de service public.

Nous pourrions faire mieux et autrement. En matière de sécurité, six policiers municipaux – que nous n'avons pas encore ; cinq actuellement, six avant l'été, nous croisons les doigts – alors que vous nous annoncez cela depuis 2017, 2018, on peut se demander si avec le budget nanterrien, on n'est pas capable de faire mieux. On sait bien qu'il y a un sujet de recrutement des agents de police municipale et que c'est très difficile. Justement, avec un peu de réallocation des ressources, d'amélioration de leur niveau de vie, de meilleures conditions salariales, de logement, etc., on peut peut-être leur donner de meilleures conditions de travail et de vie pour les attirer à Nanterre. Cela veut dire une réallocation des moyens. Cela veut dire trouver d'autres façons de travailler, mieux travailler avec les associations. On demande des efforts aux associations aujourd'hui dans leurs dépenses de fonctionnement. Pourquoi ne serions-nous pas capables de donner l'exemple ?

Nous disons cela depuis des années, mais il est important de tordre le bras à ces idées reçues. Oui, la Ville de Nanterre a plus de moyens que d'autres pour les mêmes difficultés sociales. Nous sommes mieux dotés. Oui, nous avons un service public important, et maintenons-le. Oui, nous sommes pour un service public puissant. Oui, on peut faire tout cela avec un peu moins de dépenses de fonctionnement et une logique où on est en diminution pour mieux faire, comme ce que l'on demande aujourd'hui à tous les Français.

M. le Maire. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais dire quelques mots dans ce débat. D'abord, il y a bien une baisse de dépenses de fonctionnement par habitant, engagée depuis plusieurs années, et notamment une baisse de 51 euros par habitant depuis 2018. Quand on baisse le nombre d'euros par habitant en dépenses, forcément, cela a des conséquences et forcément, il a fallu procéder ces dernières années et cette année encore à des ajustements.

Par ailleurs, dans le débat que nous avons, Madame Bedin, je ne veux pas vous décourager, mais vous allez avoir du mal à convaincre les Français à qui on a expliqué pendant des années qu'il fallait baisser les dépenses de santé parce que l'hôpital n'était pas efficace. Ils avaient un système de santé qui faisait la gloire de la France, qui était même un peu le fleuron de la France, comme l'éducation d'ailleurs, et ils ont découvert qu'en réalité, on était au bord du précipice avec des personnels faisant part de leur désarroi devant l'absence de moyens, devant la disparition des lits. Vous connaissez la situation de l'hôpital de Nanterre, nous n'avons pas échappé à cela.

Évidemment, une ville comme Nanterre a besoin de plus d'argent par habitant pour le service municipal. Ces dernières décennies, on a bâti des villes de l'entre-soi. Par exemple, il n'y a pas besoin de centre de santé municipal à Neuilly parce que la majorité des personnes se soignent en médecine privée, notamment secteur 2.

Quand on dit que le calcul des péréquations n'est pas juste, nous avons déposé un recours au Conseil d'État sur cette question. Comme vous le savez sans doute, le rapport établi à la demande de POLD le montre. Le fait que Nanterre ait été intégrée dans une intercommunalité comme POLD, avec des villes dont les populations sont bien plus riches que celles de Nanterre, et d'autre part des villes qui n'étaient pas intégrées dans des intercommunalités comme l'était Nanterre avec Rueil et Suresnes, a entraîné une hausse de la péréquation pour la Ville de Nanterre parmi les plus élevées de l'établissement public territorial qu'est POLD, ce qui n'est pas légitime au regard de ce que nous sommes. Oui, Nanterre paie plus par habitant que des villes comme Puteaux, Courbevoie ou Neuilly dont certaines ont plus d'argent par habitant. Il se pose un problème sur la manière dont la péréquation a été calculée pour Nanterre. Ceci n'est d'ailleurs pas valable que pour Nanterre, mais pour d'autres villes comme Issy-les-Moulineaux. Cela frappe particulièrement les communes qui avaient un taux élevé de taxe professionnelle.

Nous ne pleurons donc pas pour rien. Nous soulignons une injustice. Nous avons toujours dit que nous étions en d'accords pour participer à un certain niveau de péréquation. Évidemment, c'est légitime, mais pas au niveau auquel nous sommes arrivés aujourd'hui, qui prive les Nanterriens de moyens. Quand nous défendons les moyens pour la Ville de Nanterre, ce n'est pas pour les élus, mais pour ce que nous sommes capables de faire pour les Nanterriens. Nous sommes amenés à prendre des décisions qui ne nous combent pas de joie, en essayant de maintenir les prestations, les actions que nous conduisons en direction des habitants, mais en cherchant à économiser là sur la production des fleurs dans les serres de Nanterre, là sur les cars municipaux. Nous ne faisons pas cela parce que cela nous réjouit, mais parce que nous n'avons pas le choix. Nous prenons la décision de maintenir les prestations du service public communal et, chaque fois que c'est possible, de les développer. Nous créons la Maison des femmes avec demain des fonctionnaires supplémentaires. Pour cela, nous sommes obligés de retravailler ces sujets.

Il n'existe pas de polémique entre nous sur cette question. Il y a un maire préoccupé par l'évolution des ressources disponibles pour les habitants qui le dit dans cette enceinte du Conseil municipal comme il le dit à tous les représentants de l'État qui parcourent notre ville, viennent parfois nous féliciter pour telle ou telle réalisation et qui oublient que l'État nous donne une dotation globale de fonctionnement de 0 euro.

Je vous propose de passer au vote et de voter globalement, et non par chapitre, le budget.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix
- Contre : le groupe Nanterre Ensemble

Merci pour ce vote du budget qu'avec les services de la Ville, nous allons mettre en œuvre de manière déterminée et dynamique. Je remercie tous les fonctionnaires de la Ville de Nanterre qui ont participé à la préparation de ce budget. Cela paraît simple d'arriver avec un document que l'on vote en quelques minutes, mais c'est un travail qui demande beaucoup d'attention et de détermination. Qu'ils en soient remerciés.

Nous passons au rapport au rapport suivant.

15. Ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations pluriannuelles d'investissement

M. le Maire. Je laisse la parole à Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Il s'agit des ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement, dits AP/CP pour des opérations pluriannuelles d'investissement. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les ajustements des autorisations de programme et d'ouvrir les crédits de paiement de l'exercice.

M. le Maire. Merci. Avez-vous des remarques ? Très bien. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix
- Contre : Mme Maufrais, Mme Decis (pouvoir à Mme Bedin), Mme Bedin
- Abstention : Mme Boussissi-Poullard, M. Drouche

Nous passons au point 16.

16. Budget primitif 2022 - budget annexe de la restauration du personnel communal

M. le Maire. Il s'agit du budget primitif annexe pour la restauration du personnel communal. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe de la restauration du personnel communal équilibré à 592 641 euros avec l'intégration du résultat 2021.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix
- Contre : le groupe Nanterre Ensemble

Nous passons au rapport 17.

17. Provision pour risques et charges de fonctionnement courant

M. le Maire. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Chaque année, la commune doit ajuster la provision pour risques et charges de fonctionnement courant au regard des dossiers contentieux en cours. Pour l'exercice 2022, l'ajustement à la hausse de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant est de 730 380 euros.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au rapport 18, fixation des taux d'imposition communale dont nous avons débattu tout à l'heure.

18. Fixation des taux d'imposition communale pour 2022

M. le Maire. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Il est proposé pour l'année 2022 de procéder à une revalorisation différenciée des taux comme suit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux 2021 de 20,7 % et un taux 2022 de 21,97 %, soit une revalorisation à hauteur de 6,3 % ;

- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, une stabilité par rapport au BP précédent.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 44 voix
- Contre : le groupe Nanterre Ensemble

- Ne prend pas part au vote : Mme Kasmi

Mme Ali quitte la séance et donne pouvoir à Mme Penture.

Nous passons au point suivant.

AMENAGEMENT-URBANISME-HABITAT

19. Contrat de relance du logement 2021-2022

M. le Maire. Le rapporteur est Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. La Commission pour la relance durable de la construction de logements, sous la présidence de François Rebsamen et à laquelle a participé le Maire de Nanterre, a remis ses conclusions et préconisations en octobre dernier pour redynamiser le logement. Elle a notamment proposé la mise en place d'outils financiers incitatifs.

Celui que nous vous présentons ce soir est un contrat proposé entre l'intercommunalité Paris Ouest La Défense, l'État et chacune des villes du territoire. Le principe est une aide versée d'un montant de 1 500 euros par logement dès lors que l'opération compte plus de deux logements. Il s'agit de toutes opérations pour lesquelles une autorisation d'urbanisme aura été délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Il existe cependant une contrainte, qui nécessite d'être le plus réaliste possible dans la prévision que l'on indique. En effet ce mécanisme permet de bénéficier de cette aide de 1 500 euros par logement dès lors que l'objectif fixé dans le contrat est atteint. En cas de non-atteinte de cet objectif, aucune aide ne serait versée. En cas de dépassement de l'objectif prévu au-delà de 10 %, on ne bénéficierait plus d'un financement de 1 500 euros par logement pour toutes les constructions qui dépasseraient ce montant. Cela nous pose quelques difficultés dans la gestion des projets puisque ce contrat de relance est amené à se répéter dans les années qui viennent. Un enjeu pour nous est de parvenir à calibrer et d'être suffisamment flexible dans la réalisation des opérations d'urbanisme sur la ville, pour ne pas avoir un effet mécanique qui nécessiterait d'attendre un délai supplémentaire pour bénéficier du dispositif et ne pas le dépasser.

J'ai oublié un point important : la question de l'autorisation délivrée, mais également la réalisation des logements. En cas de non-réalisation des logements, la partie d'autorisation revient à la charge de la Ville. En revanche, la réalisation dépend du porteur de projet. En cas de non-réalisation, on ne bénéficierait pas de ce financement.

Pour la Ville de Nanterre, il est fixé un objectif de construction de 563 logements autorisés, avec une variable vue avec les services de l'État de 1 022 chambres étudiantes dans le cadre du projet mené avec l'aménageur Paris La Défense sur la Tour des Jardins de l'Arche. Il prévoyait initialement la réalisation d'un complexe hôtelier et de bureaux. Dans le cadre de la nouvelle programmation, on passerait sur une programmation résidence service, qui nécessite encore aujourd'hui la validation des services de l'État pour la prise en compte dans ce calcul du plan de relance.

Il vous est demandé ce soir d'autoriser le Maire à signer ce contrat de relance et à demander que la part en découlant revienne directement à la Ville. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Madame Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je formulerai quelques observations. Mon collègue Raphaël Adam l'a indiqué, le contrat de relance du logement est une émanation de la Commission Rebsamen, dont a fait partie Monsieur le Maire avec brio, et vise à encourager et soutenir les villes qui bâtissent de nouveaux logements grâce au versement d'une subvention de 1 500 euros par nouveau logement. Compensant les divers frais que l'apparition de logements occasionne pour une commune, c'est une véritable reconnaissance pour les communes qui bâtissent des logements à prix abordable comme à Nanterre.

Avec plus de 5000 logements construits, cela montre nos efforts et notre volonté de produire des logements abordables pour les habitants et les habitantes. Cela montre que nous sommes à la fois dans l'action, mais aussi dans la mobilisation, comme cela a été le cas le 10 novembre dernier. Nanterre pour toutes et pour tous se félicite des actions menées par les villes qui construisent du logement abordable comme Nanterre et que ces efforts soient enfin reconnus. Cette décision gouvernementale est appréciable, mais ne compensera pas les pertes

subies par la Ville sur son budget dû au fonds de péréquation. Nous remettons toujours en cause son mode de calcul défavorable à Nanterre comme nous l'avions exposé lors du dernier Conseil municipal, le 14 février dernier.

Ceci est une première avancée en matière d'aide au logement, mais qui demeure largement insuffisante au regard des différents coûts portés par ce gouvernement, au logement social notamment. La baisse des APL a durement touché les bailleurs sociaux et grevé leurs capacités à construire. Mon collègue Hassan Hmani le dirait mieux que moi. Bref, nous attendons toujours de l'État qu'il mène une vraie politique volontaire en matière de logement, ce qui n'a pas été le cas depuis cinq ans, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

M. le Maire. Merci. La parole est à Vincent Soulage.

M. Vincent SOULAGE. Monsieur le Maire, chers collègues. Il n'est pas inutile de le rappeler, le logement et plus précisément au logement abordable reste une question sensible à laquelle notre région ne peut plus se permettre de mener une politique de l'autruche teintée d'indifférence et de cynisme. Nous connaissons les chiffres, je n'ai pas besoin de vous les rappeler. La situation de pénurie de logements pénalise en premier lieu les classes populaires, mais aussi les classes moyennes qui éprouvent de plus en plus de difficultés à pouvoir se loger de façon décente et ainsi à s'épanouir durablement.

Face à la demande de nos concitoyens, quelles sont les réponses des institutions ? Le Conseil régional a divisé par deux la subvention accordée en matière de construction de logements sociaux. L'État a ponctionné les bailleurs sociaux puis quasiment mis fin au financement des logements sociaux dans les communes qui en présentaient déjà plus de 40 %. Quelle triste réalité. Ce soir, nous examinons le plan de relance conclu entre l'État, POLD et les villes membres de notre intercommunalité. Reconnaissons que c'est un dispositif qui a le mérite d'aller dans le bon sens. Le gouvernement semble ainsi reconnaître, à demi-mot, mais c'est toujours cela de pris, l'intérêt de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dit loi SRU. De cette loi, votée par une majorité de gauche, le gouvernement reconnaît aussi la pertinence en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements, là où certains candidats à la présidentielle ne cachent pas leur volonté de vider la loi de sa substance, voire de la supprimer purement et simplement au risque d'aggraver la crise du logement déjà profonde.

Si l'intention derrière ce contrat de relance est louable, la décision reste tout de même très modeste, aussi bien par les moyens alloués (1 500 euros par logement), par la durée du contrat et par le nombre final de logements concernés. De plus, les modalités de sa mise en œuvre qui nous ont été expliquées tout à l'heure sont plus inquiétantes. En particulier la complexité des règles de financement nous fait craindre l'émergence d'une usine à gaz et surtout, réduit le caractère incitatif de la mesure. Bref, nous doutons de l'efficacité réelle de cette mesure dont la portée ne sera que limitée.

Comme l'a évoqué Emmanuelle Cossé, la Présidence de l'Union sociale pour l'habitat, le 9 mars dernier, il est essentiel, pour ne pas dire indispensable de produire davantage de logements et pas uniquement des logements sociaux. Il est regrettable que cette préoccupation majeure de nos compatriotes demeure au second plan, voire plus loin, dans le débat présidentiel en cours. Il est tout autant regrettable que le gouvernement actuel n'y engage que si peu de moyens, gage aux élus locaux que nous sommes de continuer à porter cet enjeu majeur dans le prochain quinquennat. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix
- Contre : M. Drouche, Mme Boussissi-Poullard
- Ne prend pas part au vote : M. Martin

Nous passons au rapport 20.

20. Modification du prix de cession d'un terrain nu situé 28 avenue de Rueil

M. le Maire. Raphaël Adam est le rapporteur.

M. Raphaël ADAM. Le 14 décembre 2020, lors du Conseil municipal, je vous avais proposé une délibération concernant la vente d'un bien situé au 28 avenue de Rueil à Nanterre pour la réalisation d'un immeuble de 14 logements et pour un montant de 1,019 millions d'euros. Depuis, nous sommes rentrés dans une phase de réalisation avec les équipes retenues sur ce projet, TERRALIA. Il a été constaté la présence de pollution dans les sols qui engendrent de fait un coût supplémentaire dans la réalisation. Lors du travail sur les dispositions de ce bâti, il a été décidé de réduire encore de deux logements le projet prévu initialement.

Le prix de cession a été réduit de 50 000 euros avec la possibilité d'une clause de revoyure en cas de réalisation de travaux moins coûteux que prévu initialement pour la dépollution du sol. Il est également proposé au Conseil municipal de réactualiser le prix de sortie des logements, initialement proposé à 5 200 euros et de le passer à 5 600 euros pour tenir compte de l'évolution des prix de la charte des constructions neuves. Cela nous conduit à une vente pour un montant de 1 173 450 euros au lieu de 1 019 000 euros. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

M. le Maire. Merci. Éric Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'aurais une petite interrogation par rapport au promoteur, à la société TERRALIA. Je voulais vous donner des avis accessibles sur internet sur cette société qui a beaucoup de problèmes de recours quant à des malfaçons. « *Promoteur à éviter à tout prix* », « *Bureau d'étude incompetent* », « *SAV quasi inexistant* », « *ne surtout pas se lancer dans un projet avec ce groupe, sauf si vous souhaitez avoir payé votre bien pour tout refaire* ». On ne parle pas de petites anomalies : chaudière, porte de garage, « *frais de copropriété cinq fois supérieurs à ce qui est annoncé* », « *sans chauffage pendant un an et demi* ». De tels avis sont nombreux. Je suis un peu inquiet par rapport au choix de cette société. Je ne la connais pas, mais quand je regarde les avis, je me dis que s'il y a des malfaçons, cela n'arrangera pas la situation des Nanterriens. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Adam.

M. Raphaël ADAM. Le groupe a été retenu après une publication d'appel à manifestation d'intérêt. Trois candidats s'étaient présentés. L'un s'est retiré dans la phase de concours. Les deux derniers ont été départagés par la Commission d'appel d'offres et présentaient des garanties. Le promoteur qui a été reconnu sur le projet est signataire de la charte des constructions neuves. Il est tenu à un certain nombre d'engagements. Sur le bureau d'études, cela peut varier d'un projet à l'autre. Ce ne sont pas forcément les mêmes groupements qui répondent. En tout cas, jusqu'à présent, nous avons eu des échanges plutôt positifs. Ce qui est proposé nous paraît tout à fait favorable. De toute façon, comme sur tous les projets, nous resterons très vigilants sur la question des malfaçons. Notamment dans le cadre de la charte, nous prévoyons un traitement sur la question des réserves et de l'accompagnement des copropriétaires au moment de la livraison. Merci d'être vigilant, mais sachez que nous le serons également.

M. le Maire. Madame Samia Boussissi-Poullard.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Je rejoins mon collègue, Monsieur Drouche, même si cela faisait rire certaines personnes. Je ne suis pas là en critique. Nous avons eu des retours de citoyens. Quand j'ai lu, j'ai fait acte de ce que m'avaient envoyé certains propriétaires qui avaient acheté et qui ont été obligés de se mettre en procès. Par la suite, nous avons fait des recherches et il s'avère qu'en effet, c'est une société qui n'a pas vraiment pignon sur rue et qui a construit de très nombreux logements avec beaucoup de malfaçons. Il s'agissait simplement de vous en informer. Nous ne sommes absolument pas contre la construction de logements sociaux à condition que ceux-ci aillent à des Nanterriens en priorité, car je suis là d'abord pour les Nanterriens et non pas pour les personnes qui vivent en Allemagne, à Neuilly ou à Courbevoie. À un moment donné, il va falloir revenir sur terre et, que l'on soit majorité ou opposition, nous sommes là d'abord pour les Nanterriens. Point à la ligne.

Si, à chaque fois que l'on parle, certains se permettent encore de faire des grimaces ou de ricane, nous ferons de même. Je ne me suis jamais permis de me moquer de qui que ce soit.

M. le Maire. Moi non plus.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Je ne m'adressais pas à vous, je ne me permettrais pas, Monsieur Jarry.

M. le Maire. Je le dis aussi.

J'apporte une précision. Il ne s'agit pas en l'occurrence de logements sociaux, mais de logements en accession à la propriété. Cela dit, il faut que nous soyons vigilants. Malheureusement, les malfaçons ne sont pas le propre de certains groupes. Je ne vais pas dresser la liste des groupes parmi les plus importants qui ont travaillé à Nanterre et avec lesquels nous avons eu des malfaçons. Nous en avons d'ailleurs eu dans certains endroits alors que dans

d'autres, cela fonctionnait très bien. L'industrie du bâtiment est bien malade. S'il y a des industries où il faut investir dans la formation des compagnons et dans leur recrutement et leur salaire à un bon niveau, celle-ci en fait partie parce que la multiplication de ces malfaçons est liée à des processus non maîtrisés de sous-traitance et d'embauches de personnes peu ou pas qualifiées.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 41 voix
- Contre : Mme Boussissi-Poullard, M. Drouche

Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Ngimbous Batjôm (pouvoir à M. Nonga), M. Nonga, M. Allal, Mme Saidj, Mme Bedin, Mme Decis (pouvoir à Mme Bedin)

Nous pouvons passer au point suivant.

21. Avenant à la convention d'intervention foncière tripartite Ville-EPT-EPFIF sur le secteur Boule- Grands Axes

M. le Maire. Raphaël Adam rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà une convention avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France, qui était auparavant départemental et avec lequel nous travaillons depuis de nombreuses années sur le secteur de la Boule, sur le secteur Foch. Il vous est proposé ce soir d'approuver la signature d'un avenant à ce contrat tripartite entre l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la Ville de Nanterre et l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour nous accompagner sur la maîtrise d'un certain nombre de secteurs de la Ville en proximité de la Boule qui aujourd'hui présentent un état de dégradation nécessitant une intervention à moyen terme. L'idée est d'étendre cette convention sur trois secteurs en proximité entre la rue Sadi Carnot et l'avenue Clémenceau pour nous permettre de commencer à maîtriser les fonciers sur ces terrains, et un début de transformation sur le secteur.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point 22.

22. constitution d'un droit de passage piéton ouvert au public au sein d'un programme immobilier situé 25-33 boulevard des Bouvets

M. le Maire. Raphaël Adam est le rapporteur.

M. Raphaël ADAM. Nous aurions pu signer une convention de servitude, mais dans la mesure où la Ville n'est pas propriétaire des deux voies, boulevard des Bouvets et boulevard de la Défense, qui dépendent du département, il est nécessaire de passer par un acte notarié auprès du service de publicité foncière pour nous autoriser un droit de passage à l'usage de piéton pour une durée de 99 ans. Il serait ouvert à la circulation publique de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi sauf jours fériés. Ce droit de passage est consenti sans versement d'indemnité et reviendra pour la collectivité à un entretien à hauteur de 50 % avec la société ICADE, propriétaire du terrain, sur les mêmes modalités que pour le projet origine pour lequel nous avons passé une convention du même type. Il vous est demandé d'approuver la constitution de cet acte notarié et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit acte. Merci.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

– Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point 23.

23. 52 rue Elisée Reclus - Construction de 4 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat Garantie communale de l'emprunt

M. le Maire. C'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Monsieur le Maire, il s'agit de quatre logements sociaux construits par Nanterre Coop Habitat. Il s'agit de nos classiques appels à garantie. Je vais vous demander de voter cette délibération. En contrepartie, nous avons 20 % des logements, soit un logement qui reviendra à la Ville de Nanterre pour attribution.

M. le Maire. C'était un terrain non utilisé par Coop Habitat dans un programme assez ancien, plus de vingt ans.

Ne prennent pas part au vote : Hassan Hmani, Patrick Jarry, Zahra Boudjemaï, Lucie Champenois, Perrine Coulter, Didier Debord, Samia Kasmi, Christophe Ribault puisque nous sommes membres du conseil d'administration de Coop Habitat.

Madame Samia Boussissi-Poullard souhaite la parole.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Merci, Monsieur le Maire. Les habitants se questionnent. Ce ne sont pas des critiques, mais il est vrai que tout le monde se pose la question. On n'arrête pas de construire des logements sociaux sur Nanterre. Il y en a énormément. Beaucoup de personnes sont toujours en attente de logements, depuis 15, 20 ans. C'est la réalité d'aujourd'hui. J'aimerais qu'on m'explique et qu'on explique aux Nanterriens à qui ils sont réservés, sur quels critères. Les demandes sont toujours aussi nombreuses et ce sont toujours les mêmes personnes et les mêmes familles qui reviennent nous voir et qui sont malheureusement en attente depuis de nombreuses années.

M. le Maire. Merci. Samia Kasma.

Mme Samia KASMI. Madame Boussissi, je ne vais pas vous expliquer la procédure de logement que nous avons adoptée et que nous avons déjà expliquée. Depuis le 1^{er} février, un site a été créé sur la Ville. Il permet à tous les demandeurs de savoir où en est leur demande de logement. Je vous invite à inciter les personnes qui viennent vous voir à le consulter. Elles pourront véritablement savoir à l'instant t où en est leur demande de logement.

Madame Boussissi, vous n'êtes pas censée ignorer que la Ville de Nanterre n'est pas propriétaire de logements et qu'elle dépend de bailleurs sociaux. Ces garanties d'emprunt nous permettent justement de bénéficier d'un certain contingent. Le seul et unique critère de la Ville, vous le connaissez aussi, Madame, c'est l'ancienneté des demandes de logement. Les personnes qui attendent 15 ou 20 ans ont fatalement eu une proposition et l'a refusée. Dans ma grande gentillesse et bonne volonté de ce soir, je vous propose de m'adresser un mail avec le nom des personnes qui vous ont sollicitée et je m'engage à vous faire un retour sur l'état des lieux de leur demande. Encore une fois, depuis le 1^{er} février, tous les demandeuses et demandeurs de logement de la Ville de Nanterre peuvent savoir à l'instant t où en est leur demande.

M. le Maire. Allez-y, Madame Boussissi-Poullard.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Je voudrais répondre à Madame Kasmi. Bien sûr que je suis au courant de tout ce qu'elle vient d'indiquer. Seulement, je vous fais un retour. Si elles le souhaitent, je vais inviter les personnes. D'ailleurs, deux vous ont déjà envoyé un mail et vous leur avez déjà fait un retour. Vous leur avez dit que vous ne pouviez rien faire pour elles et vous les avez adressées à un autre bailleur. Je vous enverrai leur mail, Madame Kasmi.

Intervention hors micro

... Je termine ma question, je ne vous ai pas coupé la parole, Madame Kasmi. Je suis là pour les Nanterriens. Ceux-ci se posent des questions. Ils ne sont pas dans l'animosité ni dans l'agressivité. Je peux vous garantir que des personnes ont envoyé des courriers en recommandé, ont envoyé des mails et sont toujours en attente de réponse. Pour certaines, cela fait 8, 10, 15, 20 ans, et elles sont toujours dans la même situation. Je parle au nom des Nanterriens qui me saisissent. Je ne parle pas en mon nom propre, Madame Kasmi.

M. le Maire. Je vais dire un mot complémentaire. Il existe un peu plus de 20 000 logements sociaux. Un peu plus de 50 % des logements sont des logements sociaux. Pendant une quinzaine d'années, nous disposons de ce

qu'on appelle le contingent préfectoral, qui est à hauteur de 30 %. Sur 100 logements, 30 sont dans le contingent préfectoral. Pendant une quinzaine d'années, nous avons donc pu attribuer ces logements en plus de ceux du contingent municipal. Malheureusement, une loi a décidé que le contingent préfectoral serait mobilisé uniquement pour reloger les personnes ayant déposé un dossier DALO. J'ai déposé un amendement à l'Assemblée nationale pour considérer qu'il pouvait y avoir une différenciation. Neuf villes en Île-de-France ont plus de 50 % de logements sociaux. Celles-ci ayant déjà tellement à faire pour reloger les personnes de leur ville qui sont demandeuses de logements sociaux, j'avais proposé de les dispenser et que le contingent préfectoral devait leur revenir. Cela aurait été une mesure de justice, car plus on a de logements sociaux, plus on a de demandeurs de logement. Ce ne sont pas les enfants de Neuilly qui déposent des demandes, ce sont les enfants de Nanterre.

Tous les mois, dans Nanterre Info, nous donnons la liste des appartements attribués. Nous indiquons même le quartier, le type de logement et l'ancienneté de la demande de l'habitant. Globalement, chaque mois, nous avons entre 15 et 20 logements à attribuer. Est-ce suffisant au regard de la demande de logement ? Pas du tout. C'est pourquoi nous sommes allés manifester devant le ministère du Logement avec un certain nombre d'associations de logement, le DAL comme la CNL. Nous aurions d'ailleurs dû y aller dimanche prochain puisqu'une autre manifestation est organisée, européenne cette fois-ci. Malheureusement, c'est la commémoration du 27 mars. Nous ne pourrions pas être devant le ministère, mais nous allons continuer.

Je rencontre beaucoup de Nanterriens et il y a parfois un peu de confusion. Les personnes pensent qu'ils ont une demande de logement, mais en réalité, c'est une demande de mutation. La Ville de Nanterre et ses services ne traitent pas les demandes de mutation. Chaque bailleur traite ses demandes de mutation, de même que l'Office départemental, que la Sablière, que France Habitations devenue Seqens. La Ville de Nanterre traite les demandes des personnes qui n'ont pas de logement.

Qui n'a pas de logement ? Les jeunes, qui vivent chez leurs parents à Nanterre et qui veulent quitter le domicile familial. Ils ne sont pas titulaires d'un bail et nous nous en occupons. Les personnes qui sont dans le privé et qui n'arrivent plus à faire face au prix du loyer. La Ville de Nanterre ne relogue que des Nanterriens, personne d'autre. Le personnel communal doit aussi attendre.

Il n'existe qu'une règle à Nanterre : l'ancienneté de la demande. Il n'existe qu'une seule exception pour les personnes présentant un handicap qui nécessitent un logement adapté. Tous les logements n'étant pas adaptés, il faut que nous traitons leur demande d'une manière différente.

Certaines personnes refusent la proposition de logement qui leur est faite et c'est leur droit. Parfois elles en refusent trois. Elles s'entêtent dans l'idée de penser qu'elles vont être au Mont Valérien, car c'est un endroit qui est demandé. Les équipes successives ont construit presque 200 pavillons HLM, ce qui est tout l'honneur d'avoir montré la diversité du type de logements, mais il n'y en a que 200. Quand on s'entête à vouloir un pavillon de quatre pièces au Mont Valérien, il est sûr que l'on devra attendre 10, 12 ans, peut-être plus, car ces logements se libèrent peu. Ceux qui ont la chance d'en avoir un le gardent longtemps. Nous essayons de convaincre – nous n'y arrivons pas toujours – les personnes de ne pas s'entêter sur cette demande. Le taux de refus est important et est tel que parfois, on perd des logements, notamment lorsqu'ils sont chez d'autres bailleurs que Coop Habitat. Si aucune des trois propositions que nous faisons n'est acceptée, le bailleur reprend le logement et trouve quelqu'un d'autre. Il y a parfois du mécontentement chez certains habitants, mais en général, nous traitons les demandes de logement de bonne façon. Je me félicite – le Président de Coop Habitat et Didier Debord, Président de la Commission d'attribution sont présents – que Nanterre Coop Habitat ait adopté une charte avec des points pour que les priorités quant aux mutations soient très claires. Elles sont adressées à chaque demandeur de mutation. Chaque année, chacun recevra une lettre lui indiquant son nombre de points et il pourra vérifier son avancée dans la mutation.

Il existe une crise du logement très grave. 740 000 demandeurs de logement en Île-de-France. Aucune ville en Île-de-France ne traite avec autant de transparence la question de l'attribution des logements que Nanterre. Je partage la satisfaction de Samia Kasmi quant à l'outil numérique qui permet aux personnes de voir leur place dans la file d'attente. C'est important pour que chacun sache que personne ne va passer avant lui.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : Jarry, Mme Boudjemai, M. Hmani, Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry), Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter, M. Debord, Mme Kasmi, M. Ribault, M. Boughezala (pouvoir à M. Ribault)

Nous passons au point 24.

24. Groues lot 1 Hanriot - Réalisation de 34 logements en bail réel solidaire - garantie communale des emprunts

M. le Maire. Il s'agit d'un nouveau projet de logements, cette fois-ci 34 logements en bail réel et solidaire. Samia Kasmi, peut-être quelques précisions sur ce qu'est le bail réel et solidaire.

Mme Samia KASMI. Nous avons rappelé à l'automne dernier, lors d'un de nos Conseils municipaux, que le bail réel et solidaire est un nouveau mode d'habitation que nous avons décidé de développer à Nanterre. C'est de l'accession encadrée. Il s'agit ici de 34 logements. Nous demandons des garanties, à l'instar du logement social, mais la particularité ici est que ce ne sont pas des logements que nous aurons en contrepartie. Nous aurons une convention partenariale avec la Coopérative foncière nous permettant de commercialiser les logements en lien avec les critères de l'accession encadrée à Nanterre. Il s'agit de deux prêts pour un montant total d'un peu plus de 1,5 million d'euros.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Abstention : M. Drouche, Mme Boussissi-Poullard

Nous passons au rapport 25.

DEVELOPPEMENT LOCAL

25. Convention d'objectifs et modalités de financement avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2022

M. le Maire. Quatre élus ne peuvent pas prendre part au vote : Patrick Jarry, Thierry Denois, Patricia Penture et Adam Oubuih qui est absent, puisque nous sommes membres du conseil d'administration du GIE Maison de l'Emploi.

Rachid Tayeb rapporte.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Je rapporte, parce que ni toi ni Thierry Denois, Vice-président de la MEF ne peuvent présenter cette convention.

Depuis 2005, la Ville de Nanterre possède une Maison de l'Emploi et de la Formation. C'est d'ailleurs une des rares villes à avoir gardé cet équipement, ce statut de GIP (groupement d'intérêt public) avec les partenaires habituels : Cap Emploi, Antenne VAE départementale et l'espace insertion. Nous sommes également dans le réseau des Missions locales du 92. Cela s'opère en coopération avec différents partenaires locaux de l'emploi, notamment Pôle Emploi qui reste le principal acteur de l'accompagnement vers l'emploi sur notre territoire et nationalement, le secteur de l'insertion par l'activité économique et les services de la Ville (Développement local, Jeunesse, CCAS, Vie citoyenne).

Vous disposez les chiffres de 2021, je ne vais pas les détailler.

La subvention se monte à 646 000 euros sur un budget global de 3,106 millions d'euros. Le soutien de la Ville à la MEF s'effectue par le financement de l'espace insertion à hauteur de 20 %, 80 % restant au département. Nous avons demandé à maintes reprises ce que le département prenne en charge à 100 % l'espace insertion. Il s'agit de l'accompagnement des allocataires du RSA qui relève de la compétence du département. La Ville apporte ainsi 135 000 euros à l'espace insertion, en plus des 646 000 euros au GIP Maison de l'Emploi et de la Formation.

Su vous avez des questions, nous pouvons y répondre. Sinon, il vous est demandé d'autoriser Madame la Première adjointe à signer cette convention et tout acte afférent.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry) M. Denois, Mme Penture et Mme Ali (pouvoir à Mme Penture)

Nous passons au point suivant.

26. Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Île-de-France pour l'année 2022

M. le Maire. Rachid Tayeb rapporte.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année depuis 2012, nous avons une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Île-de-France. Nous proposons de la renouveler cette année. La Chambre des Métiers accompagne la Ville dans les études, notamment comparatives sur les métiers de l'artisanat, la formation, la veille et surtout la promotion de nos artisans. La Charte Qualité Confiance est remise chaque année à des artisans après vérification de la qualité de leur travail, la satisfaction client et leur pérennité. En 2021, 84 artisans ont ainsi été labellisés. Certains commerçants l'affichent d'ailleurs sur leur vitrine. Cette convention est à hauteur de 8 000 euros par an. Il nous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les actes afférents.

M. le Maire. Merci. Carole Cor a la parole.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous saluons bien sûr le renouvellement de cette convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la poursuite de la logique de partenariat. Les résultats sont tangibles puisque Nanterre est désormais la ville des Hauts-de-Seine comptant le plus d'entreprises artisanales devant Boulogne-Billancourt.

Cette convention met l'accent sur les efforts à réaliser pour une insertion optimale des artisans dans la Ville. Elle vise également un perfectionnement de leurs pratiques en termes d'accueil et d'efficacité pour honorer les commandes et respecter les délais. Cela correspond au premier module de la Charte Qualité Artisanale élaborée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Mais, il faut le rappeler, cette charte définit trois niveaux de label pour les artisans. Le deuxième module, dit de performance, vise à favoriser la transmission du savoir-faire par la formation, à veiller à la qualité des produits, à respecter l'environnement par un comportement et des gestes écoresponsables. Le troisième module de cette charte, dit module d'excellence, vise à intégrer les trois dimensions du développement durable à chaque décision de l'entreprise, efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Il nous paraît primordial, tant au regard des enjeux climatiques que des enjeux sociaux actuels, que la convention puisse évoluer pour les années suivantes et intégrer les trois niveaux de labellisation. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Rachid.

M. Rachid TAYEB. C'est déjà le cas, mais peut-être faudrait-il le formaliser. Il y a eu récemment une élection à la Chambre de Commerce et de l'Artisanat. Nous avons reçu avec Monsieur le Maire la nouvelle Présidente et nous avons évoqué cela. Les artisans sont déjà dans des logiques de circuits courts. Après, il faut un accompagnement pour la transition écologique, notamment sur la question des véhicules. Nous leur avons longuement parlé de ce que nous faisons au sein de notre Ville.

L'autre enjeu primordial pour l'artisanat, et il en va de sa survie, est la formation. Avec Jean-Pierre BELLIER, nous avons reçu des OPCO pour parler de ces questions. Nous avons mobilisé notre Mission locale pour inciter les jeunes à aller vers ces métiers et accompagner les artisans. Nous avons d'ailleurs prévu une sorte de CVthèque. Un artisan travaille 14 heures par jour et est seul dans sa boutique. S'il veut prendre un apprenti, il faut lui proposer un contrat simple, un cadre juridique simplifié, et surtout lui indiquer combien cela lui coûte, sans quoi cela le dissuade. Je pense que c'est au niveau de la région que cette charte doit être revue. Il en va de même pour la CCI. Tu as bien fait de rappeler ces éléments et je t'en remercie.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

27. Convention de financement avec l'Office de Tourisme - Syndicat d'initiative de Nanterre pour l'année 2022

M. le Maire. Je redonne la parole à Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Nous avons une convention avec notre Office de tourisme-Syndicat d'initiative. La subvention n'a pas changé, elle est de 104 000 euros. Les chiffres sont en baisse par rapport aux années précédentes. La nouveauté est un partenariat renforcé avec notre club de basket, un travail de plus en plus important avec la Société de l'histoire pour faire la promotion du patrimoine de la Ville de Nanterre. D'autres éléments sont à développer, mais l'évènement phare qu'organise l'Office de Tourisme chaque année avec les services de la Ville de Nanterre est la Ferme géante. Cette année, malgré toutes les difficultés et les restrictions en termes de sécurité et de sécurité sanitaire, nous avons pu maintenir cette Ferme géante et nous espérons que cela va se renouveler dans des conditions optimales cette année.

L'Office du tourisme a renforcé son site internet qui a été utilisé cette année par 10 000 utilisateurs. Nous espérons trouver d'autres idées pour améliorer et adapter. Nous allons voir avec notre Office du Tourisme dans quelle mesure faire une promotion renforcée de tout ce qui est artisanal et de nos commerces de proximité.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

PERSONNEL

28. Convention de partenariat avec le Comité d'Action sociale et culturelle du personnel (CASC) pour l'année 2022

M. le Maire. C'est Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le Comité d'action sociale et culturelle a pour objet de répondre aux dispositifs d'action sociale dont peuvent bénéficier les agents publics tels que définis à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. La collectivité peut assurer elle-même ces prestations ou les confier à un organisme à but non lucratif, à une association locale telle que le CASC.

Au titre de l'année 2022, la Ville de Nanterre entend renouveler sa coopération avec le CASC dans le cadre de la politique municipale visant au développement de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en direction du personnel communal.

Considérant l'arrivée à son terme le 31 décembre 2021 de la dernière convention conclue entre la Ville de Nanterre et le CASC, considérant donc la nécessité de conclure avec le CASC une nouvelle convention de partenariat venant formaliser les modalités d'attribution des moyens financiers, humains et matériels, afin que cette association puisse poursuivre ses activités et assurer toutes les prestations à caractère culturel, sportif et de loisirs au bénéfice des agents, je vous invite à approuver cette convention à conclure entre la Ville et le CASC afin de lui accorder un soutien financier, humain et matériel pour l'année 2022. Je vous invite également à autoriser le Maire à autoriser ladite convention ainsi que tout document y afférant, à affecter toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Je vous invite à faire en sorte que les dépenses correspondantes soient imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice concerné. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

ACTION SOCIALE

29. Soutien à « Mon épicerie », épicerie locale et solidaire implantée sur la Ville - Approbation de la convention avec l'association « Mon épicerie »

M. le Maire. Caroline Cor et Barbara Feaugas, qui est absente, ne peuvent pas participer au débat ni au vote. C'est Jean-Luc Jathières qui va rapporter.

M. Jean-Luc JATHIÈRES. Monsieur le Maire et chers collègues, l'association « Mon épicerie » est constituée d'un collectif d'associations : le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix rouge, l'association Dir El Kheir, Unis vers cités et Nahda. Issue d'une double volonté municipale et associative, elle participe à la prise en compte de la diversité des situations d'insécurité, de précarité alimentaire, mise en évidence par les études réalisées dans le cadre des analyses des besoins sociaux conduites par le Centre communal d'action sociale de la Ville.

En accord avec les objectifs qu'elle s'est fixés de la lutte contre les exclusions et la précarité alimentaire, dans le respect de la dignité des personnes et dans un cadre de mixité sociale sans exclusive ni stigmatisation, elle apporte à toute personne ou famille habitant Nanterre, de manière stable, qui rencontre une difficulté économique passagère et/ou qui a besoin d'un soutien temporaire (attente d'ouverture de droits, remboursement d'une dette, devant faire face à des frais exceptionnels) une aide alimentaire temporaire diversifiée de qualité moyennant une participation financière adaptée à la situation de la personne. Elle met en place des ateliers permettant d'apporter des informations et des conseils dans le domaine alimentaire et de la vie quotidienne.

Durant ces deux dernières années de crise sanitaire, « Mon épicerie » est restée ouverte sans discontinuer, sachant s'adapter aux contraintes sanitaires. Aujourd'hui, c'est une file active de plus de cent ménages qui est accueillie chaque semaine.

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 55 000 euros pour cette année 2022 et la reconduction d'une convention triennale de partenariat, et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte afférent. Merci.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, Mme Saidj, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

Nous passons au point suivant.

VIE CITOYENNE

30. Rapport 2022 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. le Maire. C'est Laureen Genthon qui rapporte.

Mme Laureen GENTHON. Je vous remercie. Chaque année, conformément aux obligations fixées par la loi, la Ville de Nanterre produit un rapport sur la situation de la municipalité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Loin d'être une simple formalité, la présentation de ce rapport s'inscrit dans un contexte politique et

social marqué par la persistance des inégalités au sein de notre société. Le récent mouvement « Me too », la visibilité accrue des violences sexistes et sexuelles et les milliers de travaux existants en la matière sont largement suffisants pour nous en convaincre. Aussi, face à l'ampleur de ce phénomène et aux attentes légitimes de notre société, il est indispensable que tous les acteurs se mobilisent pour créer les conditions du changement, de l'État aux collectivités publiques en passant par les associations, le monde des entreprises et chacun de nous à titre individuel.

Comme le montre ce rapport, la Ville de Nanterre n'a pas attendu ce contexte pour agir. Son engagement en faveur des droits des femmes se traduit par des actions fortes et concrètes comme le financement soutenu des associations œuvrant sur notre territoire, l'organisation annuelle du Festival du printemps de l'égalité et bien d'autres actions de sensibilisation en direction des habitants de Nanterre.

À l'occasion de ce nouveau mandat, l'équipe municipale s'est engagée à renforcer ses ambitions en matière d'égalité femmes/hommes. C'est dans cet esprit, je le rappelle, que nous avons créé une délégation d'adjointes au droit des femmes, que j'ai l'honneur de représenter, et un poste dédié à cette délégation. C'est également dans cet esprit que nous ouvrirons en septembre prochain une Maison des femmes à Nanterre. C'est également dans cet esprit que nous élaborerons un contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en partenariat avec l'État. Enfin, c'est dans cette logique volontariste et transversale que nous nous engageons à construire un plan à l'égalité entre les femmes et les hommes qui infusera et renforcera, je l'espère, cet objectif dans l'ensemble des politiques publiques de la commune. C'est tout l'intérêt de la délibération qui va suivre et sur laquelle je reviendrai dans un instant. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La parole est à Alexis MARTIN.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nous prenons acte très favorablement de ce rapport précis sur le diagnostic des inégalités et des dysfonctionnements persistants dans les rapports femmes/hommes, la volonté de développer les dispositifs efficaces surpassant les déclarations d'intention habituelles et manifestes. Cela ressort notamment sur la question des violences faites aux femmes. Nous nous félicitons des avancées dans la création de la Maison des femmes. La volonté de signer un contrat local sur les violences sexistes et sexuelles atteste également de ce pragmatisme.

Sur la question des stéréotypes, les travaux de réflexion sur les aménagements dans les cours d'école en vue d'une meilleure appropriation de l'espace, ou les études menées dans les centres de loisirs sur les comportements genrés des animateurs sont porteurs de changements concrets et ils vont de pair avec une végétalisation de ces cours, comme quoi écologie et féminisme convergent. J'en profite d'ailleurs pour vous inviter tous à l'édition 2022 du festival Ecozone qui se déroulera du 14 au 20 mai prochain et qui abordera le thème de l'écologie et du féminisme en plein rapport avec ce rapport. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses.

M. le Maire. Merci. Samia Saïdj.

Mme Samia SAÏDJ. Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne pense pas me tromper en affirmant que Nanterre fait de l'égalité femmes/hommes et par extension de la promotion des droits des femmes un élément majeur de ses politiques publiques, vecteur de son identité. Ce sujet est même au cœur, non pas d'une délégation spécifique, mais de la plupart de nos délégations respectives, donnant à cette problématique un éclairage tout particulier, ce dont je me félicite.

Le rapport qui nous est présenté illustre bien d'ailleurs emploi, insertion, aide sociale, prévention dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, mais également santé, sport, culture, sans oublier la première enfance. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est traitée de manière concrète et innovante. Beaucoup d'actions ont été menées pour sensibiliser nos concitoyennes et nos concitoyens sur cet enjeu, notamment dans le cadre du traditionnel printemps de l'égalité, mais également des manifestations et initiatives diverses. Je pense aux ciné-débats à l'Agora, les initiatives grand public, la journée de formation des professionnels, sans oublier la récente mise en place d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance qui se veut plus ambitieux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il reste cependant nombre d'actions à mener et la municipalité demeure pleinement mobilisée. La réalisation du Plan égalité fait partie de ces projets qu'il convient de conduire à terme, ce qui passe notamment par une communication publique plus spécifique, affirmée et innovante. C'est l'un des temps forts que nous souhaitons concrétiser en 2022 avec la future Maison des femmes qui ouvrira le 24 septembre prochain. Autant d'initiatives et de projets qui n'auraient pas vu le jour sans le concours des services de la Ville, mais également du Centre communal d'action social, sans oublier les associations nanterriennes qui jouent un rôle majeur, voire capital, en

matière d'égalité femmes/hommes. Le rapport 2022 est par conséquent un outil précieux qui, à n'en pas douter, contribue à faire de notre Ville un acteur majeur en la matière. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous remercie. Madame Bedin a la parole.

Mme Camille BEDIN. Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur la Maison des femmes, sujet que l'on ne peut évidemment que soutenir, qui était aussi au cœur de notre projet et qui faisait partie des propositions fortes en 2020. Nous avons déjà échangé avec Laureen sur ce point, mais je voudrais insister sur le fait que cette Maison joue vraiment son rôle d'accueil unique – la formule « guichet unique » est vraiment moche et inadaptée – de porte d'entrée unique, très bien coordonnée avec les autres dispositifs existants. Beaucoup d'associations et de dispositifs sociaux existent à Nanterre et autour, car étant donné son emplacement, la Maison des femmes va forcément accueillir des femmes qui viennent d'ailleurs, et dont la problématique est d'ailleurs justement de s'éloigner. Il s'agit donc de bien travailler en coordination avec les autres dispositifs existants. Plus je me plonge moi-même dans ce sujet sur cette délégation au niveau départemental, plus je me rends compte par des faits concrets et même frappants de la méconnaissance, involontaire, en raison de la surcharge de travail, de ce qui se passe à côté. Il ne faut pas oublier que les femmes, notamment les femmes victimes de violence, ont aussi une vie dans le droit commun. Quand on est dans un silo de prise en charge sociale qui appose une étiquette « femme victime de violence », on ne pense qu'aux dispositifs qui les concernent alors qu'elles peuvent fort bien faire appel à d'autres dispositifs d'insertion de droit commun. Il existe donc un besoin d'ouverture. J'espère que cette Maison pourra jouer ce rôle d'ouverture et de coordination vers le reste des dispositifs d'accompagnement qui existent et dans ce cas, le Conseil départemental apportera son soutien.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : M. Denois, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

Nous passons au point suivant.

31. Approbation de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Association française du Conseil des communes et régions d'Europe

M. le Maire. Laureen Genthon.

Mme Laureen GENTHON. Cette charte s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales européennes qui souhaitent se donner les moyens d'aller plus loin sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. En devenant signataire de cette charte, la Ville de Nanterre marque son engagement pour les droits des femmes. Elle s'engage d'une part à appliquer les principes généraux définis dans la charte, ce qu'elle fait déjà pour la plupart d'entre eux, et d'autre part à élaborer un plan d'action qui fixe des priorités et des objectifs concrets en la matière.

Pourquoi avons-nous pris la décision d'y adhérer ? Premièrement, cela tient de l'évidence, dans une ville comme Nanterre, attachée au vivre ensemble et à la lutte contre les inégalités, cette démarche va dans le sens de son histoire et de son identité. La mise en place d'un plan d'action à l'égalité femmes/hommes s'inscrit par ailleurs dans le projet politique que nous portons pour cette ville, celui de construire une ville pour toutes et tous, où chaque Nanterrienne et Nanterrien peut vivre dignement, pleinement, et dans le respect de ses droits. Cela veut dire pour les femmes et les hommes avoir un accès libre et égal à l'éducation, à la culture, au sport, à l'espace public, à la santé, etc. Les principes et les outils de cette charte vont donc nous permettre d'engager une dynamique plus transversale, plus ambitieuse au sein de la collectivité en mobilisant toutes les ressources nécessaires pour faire avancer l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines que je viens de citer, l'aménagement de l'espace public, la culture, les sports et la santé, l'action éducative, etc. Face aux attentes des Nanterriennes et des Nanterriens, la Ville continue ainsi de se donner les moyens de ses ambitions. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point 32.

32. Contrat de Ville - répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement Ville de Nanterre - Département des Hauts-de-Seine pour la période 2021-2023

M. le Maire. En l'absence de Thérèse Ngimbous Batjôm, je vais rapporter. Il s'agit de la part départementale de la politique de la Ville pour l'année 2022. On peut se féliciter que le Conseil départemental participe au financement de la politique de la Ville qui présente même une légère augmentation cette année puisqu'il existe une modification de l'orientation du Conseil départemental de faire évoluer chaque année en fonction de l'inflation. L'enveloppe est de 275 000 euros. Cela porte sur deux axes du contrat Ville : l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative, en particulier celle des collégiens.

Plusieurs élus ne peuvent pas prendre part au vote : Patrick Jarry, Thierry Denois, Patricia Penture, et Adam Oubuih, qui est absent, Madeleine Maufrais qui est au centre social des Acacias, Imed Azzouz et Jean-Pierre BELLIER parce qu'ils sont à Zy'Va, Lise Cortes parce qu'elle est à Théâtre par le bas.

Tous les autres élus peuvent prendre part au vote et je les invite à le faire.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Ali (pouvoir à Mme Penture), Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry), M. Allal, M. Denois, Mme Penture, Mme Maufrais, M. Azzouz, M. Bellier, Mme Cortes, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

Nous passons au point suivant.

33. Actualisation de la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense - rappel des habilitations de signatures

M. le Maire. Thierry Denois rapporte.

M. Thierry DENOIS. Chers collègues, il s'agit d'une modification de la charte intercommunale NPNRU qui nous lie à plusieurs organismes publics pour les projets du Parc Sud, du chemin de l'Île et de Petit Nanterre abords du CASH, en continuité des travaux déjà faits. La charte avait été soumise à délibération en juillet 2021. Il s'agit d'une modification sur les montants et maître d'ouvrage pour inclure le promoteur VILOGIA, qui va faire 5 millions d'euros de travaux, dont 6 500 heures d'insertion, 7 % comme les autres. Cela porte le total à 320 000 heures d'insertion. Nous maintenons l'objectif de 7 % des volumes travaillés et comme sur les autres opérations, nous essayons d'orienter les heures d'insertion vers des services et des activités plus à même d'accueillir des femmes. Merci.

M. le Maire. Merci. Je propose que nous passions au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au rapport 34.

34. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2022

M. le Maire. Je rapporte à nouveau pour Thérèse Ngimbous Batjôm, que j'excuse. Elle a préparé ce budget de subvention ordinaire aux associations pour l'année 2022 avec les services de la Ville, mais aussi avec tous les élus qui ont en charge des délégations dans lesquelles des associations perçoivent des subventions. Je vais citer l'élu à la culture, aux sports, à l'action sociale, à la prévention, à la jeunesse, au travail en direction des personnes âgées, aux droits, à l'action pour la transition écologique, donc la plupart des élus.

Ce budget pour les associations fait chaque année l'objet d'un réexamen minutieux. Le travail qui est fait et dont nous avons parlé tout à l'heure sur le budget global vaut également pour les associations. Il n'y a pas de versement de subvention chaque année comme s'il s'agissait d'un acquis. Cela se fait au regard de l'examen du bilan d'activité et des documents qui nous sont transmis, notamment sur les résultats financiers. Pour certaines associations percevant un montant de subvention, c'est d'ailleurs une obligation. Des évolutions ont donc lieu tout en ayant un budget associatif très important. Nanterre compte 1 200 associations. Elles étaient 800 il y a une quinzaine d'années. Nous avons donc une croissance de la vie associative alors qu'on dit parfois que dans de nombreux endroits, les associations périssent. C'est sans doute lié aux subventions que la Ville donne, à celles que l'on perçoit à travers le Contrat Ville de l'État, du Conseil départemental et de la Ville, mais aussi aux locaux que nous prêtons et qui permettent aux associations de se réunir, aux locaux que nous attribuons à certaines pour leur activité, aux cars que nous finançons et au subventionnement de leur expression à travers l'impression de documents. Il faudrait ajouter à cela l'aide qui est attribuée, notamment pour la formation des associations. Thérèse tient beaucoup à cette action menée pour aider les associations à former leurs bénévoles à l'exercice des responsabilités associatives. Il faut citer également les initiatives conjointes : l'Ecozone, la Fête de la vie associative, les fêtes dans les trois parcs de Nanterre, la Ferme géante. Toutes ces initiatives contribuent à ce que la vie associative à Nanterre soit très dynamique.

Par contre, beaucoup d'élus ne pourront pas participer au vote, parce qu'ils sont dans des associations : Laureen Genthon qui est à Femmes solidaires, au Secours populaire et à l'AFPS qui perçoit des subventions ; Samia Samia Saidj qui est à la Ligue des Droits de l'Homme ; Lise Cortes qui est à l'ADAVI et au Théâtre par le bas ; Éric Solas qui est au Centre social La Traverse ; Imed Azzouz qui est à Zy'Va ; Didier Debord qui est à la FCPE ; Barbara Feugas qui est à « Mon épicerie » ; Alexis Martin qui est Proximité, Naturellement Nanterre et la Soupe aux cailloux ; Nadège Magnon qui est à l'AFPS ; Clémence Lacot qui est au CRAF ; Ousman Diaby qui est à l'ESN ; Madeleine Maufrais qui est au centre social des Acacias ; Caroline Cor qui est à « Mon épicerie » et à l'ESN ; Jean-Pierre BELLIER qui est à Zy'Va ; Hakim Allal qui est à la FCPE ; José Pinto Martins qui est à l'ARCOP.

Bientôt, seul le Maire pourra voter cette délibération. On arrive parfois à de l'absurdité quant à ces questions de conflits d'intérêts grandement exagérées.

Je passe la parole à Emmanuelle FOSSATI, qui me l'a demandée.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je souhaite tout d'abord au nom du groupe des Écologistes remercier les services et Thérèse Ngimbous Batjôm pour leur implication dans ce processus d'affectation de subventions aux associations. Ce travail requiert à la fois une grande rigueur dans l'appréciation des demandes et une fine connaissance de l'ADN des valeurs de la ville plurielle qu'est Nanterre. Avec un montant global de 2 millions d'euros distribués à 175 associations agissant sur le territoire nanterrien, nous pouvons être fiers de notre volontarisme dans le soutien d'actions solidaires et culturelles si précieuses pour le bien-être et l'épanouissement des Nanterriens. Comme chaque année, nous avons réalisé les ajustements adaptés en ouvrant un espace à 11 nouvelles associations aux projets prometteurs.

Dans ce schéma, toujours perfectible, mais bien rodé, nous tenons à réaffirmer notre attachement indéfectible à l'expression non formatée d'acteurs associatifs se nourrissant historiquement d'un décalage assumé avec les logiques de marché pour contribuer à la structuration et à la trajectoire singulières d'une ville pour toutes et tous. Les Noctambules, Vive les Groues, l'Electrolab, et bien sûr la Ferme du Bonheur constituent un réseau d'acteurs hors normes qui permettent de penser la ville autrement, de garder intactes ces utopies qui nous animent, ces lieux de nulle part situés hors du temps et pourtant au cœur de notre équilibre.

Par définition, une structure telle que la Ferme du Bonheur peine à trouver sa place dans un univers façonné ou aveuglé par les exigences de rentabilité au mètre carré et d'équilibre financier auxquelles nous devons nous

soumettre pour préserver notre autonomie de fonctionnement. Par définition, la Ferme du Bonheur restera toujours sur certains aspects en décalage avec nous, mais c'est un positionnement propre aux acteurs précurseurs sur leur époque. Elle a initié avant tout le monde des travaux à la fois conceptuel et pratique sur le retour de la biodiversité en ville et sur la réhabilitation d'écosystèmes. Ce terreau d'idées fertiles et de questionnements utiles s'est développé dans un cadre insolite, bucolique, si singulier en milieu urbain dense. Ce laboratoire d'expérimentation a contribué au rayonnement et à l'attractivité de Nanterre bien au-delà de ses frontières tout en étant solidement ancré au cœur de notre territoire. Rappelons-nous des affiches exposées dans le métro parisien à l'occasion de l'exposition de la BNF sur les paysages français. C'est pour nous l'un des marqueurs d'une ville pour toutes et pour tous.

Aussi, il est sain dans une démocratie d'accepter que certaines dynamiques puissent éclore en toute liberté. Il faut qu'elles soient portées par un intérêt sincère pour l'humain et pour la vie dans la ville. Qui d'autres que d'authentiques aventuriers et humanistes se seraient lancés dans ce *no man's land* autour de l'université dans les années 1980 ? Qui d'autres que des pionniers déterminés auraient exploré toutes les possibilités avec l'INRA de réaliser de l'agriculture urbaine sur un terrain pollué ? L'audace et le courage sont des vertus essentielles et c'est notre mission d'écouter, d'accompagner et surtout de canaliser ces énergies pour les convertir dans des logiques de projets compatibles avec les exigences administratives. Cela implique un respect du principe d'égalité entre tous les acteurs et l'obligation de rendre des comptes précis pour toute subvention publique. Pour y parvenir, chacun doit faire un effort, non pas dans l'expression d'un rapport de force ou de sanction disproportionnée, mais dans une logique d'écoute et de coopération dans l'intérêt de Nanterre. Merci pour votre attention.

M. le Maire. Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je propose de passer au vote pour ceux qui peuvent voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Abstention : Mme Genthon
- Ne prennent pas part au vote : Mme Magnon, Mme Lacot, Mme Saidj, Mme Cortes, Mme Maufrais, M. Solas, Mme Cor, M. Azzouz, M. Bellier, M. Allal, M. Diaby, M. Martin, M. Pinto Martins et Mme Coulter

Nous passons au point suivant.

35. Fonds d'intervention associatif (FIA) - Versement de subventions exceptionnelles

M. le Maire. Il s'agit du fonds d'intervention associatif. Il s'agit de subventions exceptionnelles. Là aussi, je rapporte pour Thérèse Ngimbous Batjôm qui ne peut malheureusement pas être parmi nous. Vous avez la totalité des subventions exceptionnelles accordées pour des actions exceptionnelles. Le montant total s'élève à 16 000 euros.

Je vous propose de voter ce rapport. Tout le monde peut voter puisque personne n'est concerné.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Merci. Nous passons au point suivant.

36. Contrat de développement Département - Ville de Nanterre - répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2022 et versement aux associations et structures porteuses

M. le Maire. Depuis plusieurs années, le département a globalisé dans un accord avec les villes le versement de subsides à la Ville en lui demandant, concernant un certain nombre de subventions en direction d'associations culturelles et sportives, de verser elle-même les subventions. C'est de cela qu'il s'agit.

Trois élus ne peuvent pas prendre part au vote : Caroline Cor et Ousman Diaby qui sont à l'ESN, Lise Cortes qui est au Théâtre Par le bas. Tous les autres peuvent voter ce rapport. Je vous propose donc de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, M. Diaby et Mme Cortes

Nous passons au point 37.

37. Budgets participatifs - approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués

M. le Maire. Il s'agit de l'approbation de conventions avec les associations porteuses de projets et de versement de crédits alloués. C'est Emmanuelle Fossati qui rapporte.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Monsieur le Maire, chers collègues. Deux nouveaux budgets participatifs de la troisième saison nécessitent de signer des conventions de financement. Le projet Carnaval de Nanterre est porté par l'association AZULINHA, qui propose un projet culturel avec des déambulations de chars et des fanfares qui devrait avoir lieu le 21 juin pour la Fête de la musique. Le deuxième concerne la mise en place d'une cuisine solidaire par l'association AUTHENTICITE qui se chargera de l'achat du matériel et du mobilier. Une convention est aussi nécessaire avec le club de prévention Les 4 chemins mandaté par AUTHENTICITE pour le montage de la cuisine dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver les trois projets de convention de financement et d'autoriser le Maire à les signer. Merci.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point 38.

INFORMATIQUE

38. Mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine - charte partenariale

M. le Maire. Il s'agit de la mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine et d'une charte partenariale. C'est Imed Azzouz qui rapporte.

M. Imed AZZOUZ. Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2010, le département anime une démarche partenariale de mutualisation de l'information géographique entre acteurs publics départementaux. Il s'agit de

partager et de coproduire des données géographiques ainsi que d'échanger savoirs et savoir-faire pour permettre de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer la fiabilité et l'exhaustivité de la connaissance du territoire et de développer des synergies. La Ville de Nanterre adhère à ce dispositif depuis son initialisation en 2010. Renouvelé en 2017, ce réseau partenarial, dédié à l'information géographique regroupe désormais 24 adhérents.

Le partenariat a permis d'aboutir aux réalisations suivantes :

- la création d'un référentiel adresse commun standardisé et homogène et d'un référentiel de voies vertes sur le territoire des Hauts-de-Seine ;
- des modélisations du territoire en 3D ;
- l'analyse partagée des obligations imposées par la direction européenne INSPIRE en matière de catalogage, de structuration et diffusion des données ;
- la mise à disposition de photos aériennes du territoire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la charte départementale de mutualisation de l'information pour les cinq prochaines années.

M. le Maire. Merci. Nous allons partager. Nous sommes d'accord.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point 39.

ENVIRONNEMENT

39. Récupération et recyclage des piles et accumulateurs usagés - convention avec l'éco-organisme COREPILE

M. le Maire. Il s'agit du recyclage des piles et des accumulateurs usagers et d'une convention avec l'éco-organisme COREPILE. C'est Perrine Coulter qui rapporte.

Mme Perrine COULTER. Monsieur le Maire, chers collègues, les piles et les accumulateurs font partie des déchets électriques concernés par l'obligation de tri et de recyclage. Ils relèvent d'une collecte séparée afin de suivre la filière de recyclage dédiée.

Actuellement, ces déchets, issus de l'activité du centre technique municipal ou collectés directement dans les services municipaux (écoles, mairies de quartier, etc.) sont évacués à la déchetterie du Sycotom, implantée sur notre territoire. Cette organisation, qui nécessite des moyens en personnel, pourrait être simplifiée en faisant appel à COREPILE. C'est l'éco-organisme qui est en charge actuellement de la collecte et du traitement des piles et accumulateurs. COREPILE propose de mettre en place des contenants au centre technique municipal, de collecter le contenu et d'en assurer la dépollution et le recyclage. Ces prestations sont gratuites pour la collectivité, car elles sont financées par les éco-contributions payées par les usagers lors des achats de piles sur le principe du pollueur/payeur que l'on a aussi dans beaucoup d'autres domaines.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention présenté par l'éco-organisme COREPILE. Merci.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Abstention : Mme Kashema

Nous passons au point 40.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

40. Aménagement de la place de 27 mars 2002 et conjointement, rénovation énergétique de l'hôtel de ville, remise en conformité du système de sécurité incendie et mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur le parvis

1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - autorisation à signer les conventions de subventionnement - autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre 2. Désignation des membres du jury pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération

M. le Maire. Nous allons rapporter à deux voix. Je vous dis un mot sur l'aménagement de la place du 27 mars 2022. Avec l'accord du Conseil municipal, nous avons dénommé la place de l'hôtel de Ville, place du 27 mars 2002. Dans l'échange avec les familles de nos collègues décédés et les élus du Conseil municipal à l'époque ainsi qu'un certain nombre de personnels présents ce soir-là, nous avons décidé à la fois de réaliser un projet mémoriel et de repenser la place autour de l'eau, car l'eau, c'est l'espoir, c'est la vie. Les 27 mars au soir, l'ensemble des élus qui étaient présents ici même étaient tous tournés vers les habitants, vers l'avenir, vers le développement de la ville, vers l'espoir. Nous avons pensé que ce travail autour de l'eau porterait quelque chose de cet espoir qui était le nôtre ce soir-là. Cela figure dans le rapport et une somme est indiquée.

Nous allons vous montrer ce que nous allons présenter aux élus et aux habitants le 27 mars. Il m'a semblé normal que le Conseil municipal de Nanterre découvre en avant-première ce que va devenir cette place de l'hôtel de Ville.

Une vidéo est diffusée.

Vous voyez la transformation. Ce bassin comprend huit zones arrondies qui correspondent aux huit élus qui sont décédés ce soir-là. Nous ne pourrions pas inaugurer cette fontaine le 27 mars. Nous ne la livrerons que le 27 mars 2025 d'abord parce qu'il y a le temps de la réalisation, mais aussi parce que le bâtiment de l'hôtel de Ville doit faire l'objet d'une réhabilitation énergétique lourde. On ne peut donc pas réaliser cet aménagement de la place et réaliser les travaux au risque de tout détériorer. Nous allons donc d'abord faire les travaux d'isolation thermique puis nous procéderons à la transformation de la place.

Je cède la parole à Alexis sur les raisons et sur l'ampleur des travaux.

M. Alexis MARTIN. Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, il est plus simple et plus logique de coordonner les travaux de la rénovation de l'hôtel de Ville en même temps que la réalisation de cette œuvre mémorielle. Nous avons décidé de procéder à la rénovation de l'hôtel de Ville parce que c'est le bâtiment de notre patrimoine communal le plus énergivore. La consommation est d'environ 200 kilowatt/heure par mètre carré, ce qui représente 8 à 9 % de l'ensemble de la consommation du patrimoine communal. Sachant que ce dernier est relativement important, cela montre l'ampleur des économies à réaliser sur l'hôtel de Ville.

De plus, la loi Élan, votée il y a quelques années, contient un décret tertiaire avec des objectifs de réduction des émissions de CO₂ sur les patrimoines communaux. Dans ce cadre, il était important de prévoir la rénovation de l'hôtel de Ville.

Dans ce cadre de cette rénovation, il est prévu de traiter l'enveloppe de l'hôtel de Ville, de changer les menuiseries. Il sera possible d'ouvrir toutes les fenêtres. La façade sera isolée, le système de ventilation et de chauffage sera remplacé. L'éclairage intérieur et extérieur sera amélioré, avec la pose de leds pour faire des économies d'électricité.

Il est proposé de passer par un marché global de performance. Il s'agit d'un système sur lequel l'entreprise qui va faire les travaux s'engage sur la durée sur une réduction des émissions de CO₂ et de consommation de fluides. Cela permet d'avoir plus de garanties sur l'efficacité des travaux.

Le coût total est de 8,18 millions d'euros pour l'hôtel de Ville et environ 3 millions d'euros pour l'œuvre mémorielle, soit 11,18 millions d'euros au total.

L'objectif de cette délibération est d'approuver le programme, le calendrier, l'enveloppe financière de l'opération et la désignation des membres du jury. Merci à vous.

M. le Maire. Merci. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Je ferais juste une petite réflexion. Je suis un peu stupéfait du montant des travaux, de 8 plus 3 millions d'euros, soit 11 millions d'euros. Je trouve que c'est une somme assez importante. Je n'ai rien dit durant les échanges sur le budget. Ce n'est pas ma spécialité. De plus, que l'on soit d'accord ou pas, vous voterez et cela ne changera rien. Je ne discute pas les 3 millions d'euros pour l'œuvre mémorielle, car c'est quelque chose de très important et il faut absolument que ce soit gravé dans le marbre. En 2002, je n'habitais pas Nanterre, mais je l'ai vécu comme tous les Français comme quelque chose d'abominable. Que vous ayez choisi quelque chose de beau, de grand, avec de l'eau, que cela coûte de l'argent, cela ne me dérange pas, mais je trouve que la somme de 8 millions d'euros pour la rénovation de la mairie est assez importante. Je pense qu'on pourrait faire des économies sur ce point et pas sur le volet de la place mémorielle, dont je trouve que c'est une très bonne chose. Je vous remercie.

M. le Maire. Alexis, pouvez-vous préciser ? Il y a déjà l'ampleur du bâtiment.

M. Alexis MARTIN. La somme est importante, mais il s'agit tout de même d'un bâtiment d'une surface très importante. Pour comparer, je vais vous présenter le point suivant sur la restructuration de l'école Jacques Decour et il s'agit d'un montant de 22,2 millions d'euros. 8 millions, c'est beaucoup, mais c'est tout de même un gros bâtiment. Je n'ai pas le retour sur investissement sous les yeux, je pense qu'il a été calculé. C'est aussi un bâtiment très énergivore. C'est donc un investissement maintenant pour faire des économies sur le long terme. Ce ne sera pas une rénovation luxueuse. Nous n'allons pas poser du marbre et des bois rares partout. C'est presque le minimum pour arriver à une performance énergétique acceptable.

M. le Maire. C'est un bâtiment qui a été livré en 1971, qui a fait l'objet de travaux en intérieur, d'aménagement des bureaux, de cette salle après les événements du 27 mars, mais l'enveloppe du bâtiment elle-même n'a pas changé depuis 1971. Nous sommes amenés à changer toutes les huisseries ainsi que toutes les façades. Nous sommes sur un ordre de grandeur puisque le marché n'est pas encore passé. Maintenant, si nous pouvions obtenir des économies, nous en serions satisfaits. J'en doute un peu, car en ce moment, nous sommes plutôt sur une hausse des matériaux.

Avec l'énorme chantier que nous avons réalisé sur la piscine il y a quelques années, ce sont les gros navires de Nanterre. C'est important pour qu'au plan environnemental, la Ville participe à l'effort de faire baisser la production de carbone et il nous faut diminuer notre consommation de chauffage. Au plan financier, nous sommes contents aujourd'hui d'avoir effectué de gros investissements ces dernières années puisqu'au moment où l'énergie s'emballe, nous arrivons à contenir, car nous avons beaucoup de bâtiments isolés. Nous sommes même un grand producteur d'énergie renouvelable, solaire, produite à partir des bâtiments communaux par rapport aux bâtiments en Île-de-France. Cela a peu été souligné, mais Nanterre a des véhicules électriques depuis le début des années 2000. Il y a quasiment 20 ans qu'à Nanterre, une grande partie des personnels de la Ville utilisent des véhicules électriques. Nous sommes bien contents aujourd'hui d'en posséder un grand nombre, au moment où la facture énergétique explose, nous sommes un peu préservés. C'est donc une forte somme, mais cela fait partie des investissements d'avenir.

Enfin, de toute façon, c'est une obligation légale. À échéance 2030, tous les bâtiments des collectivités territoriales devront être conformes à la législation. Nous allons y aller progressivement. Nous allons voter progressivement et nous allons prendre le rapport suivant, l'école Jacques Decour qui, elle aussi, va faire l'objet d'une grande rénovation, pas uniquement thermique, mais où l'aspect thermique sera aussi important.

Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

COMMANDE PUBLIQUE

41. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers - autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

M. le Maire. Alexis.

M. Alexis MARTIN. Il s'agit d'une autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et la réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers. Il s'agit de restructurer l'ensemble du groupe scolaire afin de libérer de la place et avec le parking qui va se trouver à côté, de faire un collège qui sera commun entre Nanterre et Puteaux, collège qui permettra de desservir le quartier Picasso, mais aussi le quartier des Bergères côté Puteaux. C'est un projet de collège qui sera mixte socialement. Le groupe scolaire aura une école maternelle de douze classes, soit deux classes supplémentaires par rapport à ce qui existe actuellement, et une école élémentaire avec 26 classes, dont 12 d'une surface plus petite qui pourront accueillir les CP et CE1 qui sont dédoublés puisque nous sommes en REP à cet endroit.

Les centres de loisirs seront intégrés dans le nouveau groupe scolaire. Nous avons toujours la volonté pour les nouveaux groupes scolaires de regrouper centres de loisirs, écoles élémentaires et maternelle. Cela permet de mutualiser des espaces communs, mais aussi de faciliter la vie des familles. Un nouvel espace de restauration sera construit entre les deux écoles.

Le montant total est de 22,2 millions d'euros. Un concours restreint d'architecture a été lancé en septembre 2021. Nous avons reçu 141 plis.

Le jury en a retenu 4 : Richter Architectes associés ; Atelier Badia Berger ; Techtoniques Architectes et Atelier Aconcept. Ces quatre candidats doivent maintenant travailler sur leur proposition, qui sera soumise à un nouveau jury, lequel choisira le projet qui sera construit.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au point suivant.

42. Travaux de construction du Centre municipal de santé site Jean-Baptiste Lebon - Autorisation à signer les avenants de maîtrise d'œuvre

M. le Maire. Il s'agit simplement d'un avenant pour la maîtrise d'œuvre. Alexis.

M. Alexis MARTIN. Oui, il s'agit juste d'un avenant par rapport à la construction du Centre de santé Jean-Baptiste Lebon. Il y a un petit coût supplémentaire. Je vous propose de valider l'avenant.

M. le Maire. Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous passons au dernier rapport.

43. Fourniture de pièces détachées et de prestations d'entretien et de réparation pour le parc roulant de la Ville de Nanterre - Autorisation à signer les marchés

M. le Maire. Gilles Gauché-Cazalis rapporte.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Cela a donné lieu à un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Cette prestation est décomposée en 14 lots, traités par marché séparé. Chaque marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire et un bon de commande conformément aux articles du Code de la commande publique, pour un montant prévisionnel de 2,32 millions d'euros sur la durée totale de l'exécution de quatre ans.

Je vous épargne la répartition des lots. La durée de chaque marché est fixée à une année à compter de sa date de notification. Elle pourrait être tacitement reconduite trois fois par périodes successives d'un an. La durée totale de chaque marché, reconductions comprises, n'excédera donc pas 4 ans.

Tels sont les besoins qu'il s'agit de satisfaire pour la Ville de Nanterre.

M. le Maire. Merci. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 27 juin. Je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 55.